N°598 du 26 octobre 2020-Siège: 106 bis, Rue Ewo Ouenzé-Site:www.lepatriote-congobrazza.com:Tel. 06.664.18.19 / 05.521.45.73

LE PATRIOTE

Méfiez-vous de l'homme nu qui vous propose sa chemise.

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions | 200 Frs | 12e année

Coopération Congo-France

LE FLASHBACK SUR LE MANIFESTE DE BRAZZAVILLE, 80 ANS APRÈS

Cet événement qui a scellé l'espoir de l'humanité plongée dans la seconde guerre mondiale avait eu lieu à Brazzaville le 27 octobre 1940. En effet, de la capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), devenue pour la circonstance « capitale de la France libre », le général De Gaulle, un officier de l'armée française refuse l'occupation nazie de sa patrie et créé le Conseil de défense du premier organe de gouvernement de la France Libre. Le 80ème anniversaire réunira la France et le Congo du 27 au 29 octobre 2020 à Brazzaville pour commémorer cet événement riche en symboles et d'une haute portée historique. Cette commémoration sera marquée par des colloques, des évocations et de bien d'autres manifestations à caractère culturel.

☞ 3

Dette intérieure congolaise

LUDOVIC NGATSÉ FAIT LE POINT DE L'APUREMENT PARTIEL

☞ 8

CHU-B

UN NOUVEAU BRAS DE FER EN PERSPECTIVE

Parlement

LES DESCENTES PARLEMENTAIRES SONT-ELLES RÈGLEMENTAIRES OU FACULTATIVES ?

☞ 5

JACQUES JOACHIM YHOMBI-OPANGO,

UN DES ACTEURS IMPORTANTS DE LA SCÈNE POLITIQUE CONGOLAISE

☞ 4

L'OFC À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

☞ 2

Inès Nefer Ingani

Charlotte Opimbat

Antoinette Tiélé Gambia

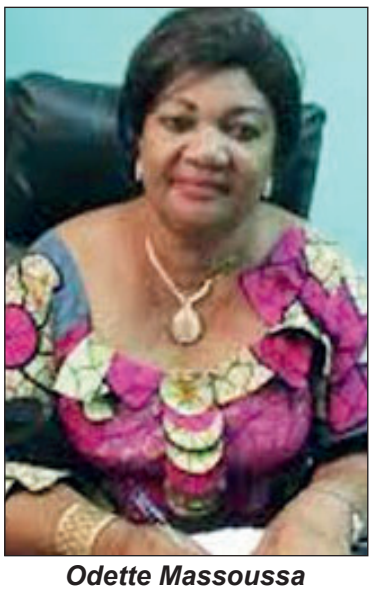

Odette Massoussa

Ester Ngayama Ahissou

45 PARTIS POLITIQUES DÉCLARÉS CONFORMES À LA LOI

☞ 2

L'OFC À LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

La future présidente de l'Organisation des femmes du Congo (OFC) sera élue le 8 novembre 2020. Les critères du choix édictés lors du lancement de la campagne de restructuration du Parti congolais du travail par le secrétaire général Pierre Moussa ne laissent aucun suspense. La dame qui succédera à Jeanne Dambendzet à la présidence de l'Organisation des femmes du Congo (OFC) sera choisie parmi celles ayant déjà fait leurs preuves « d'engagement militant, d'esprit de responsabilité, de sacrifice et de fidélité au parti ». Une perle rare qui présidera aux destinées de cette structure mutée en union catégorielle, comme l'avait recommandé le 5ème congrès ordinaire du PCT.

Inès Nefer Ingani

Charlotte Opimbat

Antoinette Tiélé Gambia

Odette Massoussa

Ester Ngayama Ahissou

L'Organisation des femmes du Congo (OFC) réfléchira sur son devenir du 7 au 8 novembre 2020 à la faveur de son premier congrès extraordinaire prévu au palais des congrès. Le nom de la potentielle présidente de l'OFC demeure inconnu. Cependant, le profil du dirigeant idéal dressé par le secrétaire général du PCT voudrait que nul ne soit responsabilisé « *s'il ne fait preuve d'engagement militant, d'esprit de responsabilité, de sacrifice et de fidélité au parti* ».

La présidente en exercice Jeanne Dambendzet qui assume actuellement les fonctions d'ambassadeur de la République du Congo en Italie, serait en situation d'incompatibilité. Parmi ses consœurs dont les noms reviennent très souvent sur les lèvres des Congolaises pour lui succéder, figure en première ligne Inès Nefer Ingani. Députée élue à Moungali et membre du comité central du PCT, ex-ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, elle a la réputation d'être une mobilisatrice hors-pair. Femme engagée, déterminée et active pendant les moments d'intenses activités politiques, elle a fait ses preuves lors du référendum constitutionnel de 2015 et pendant la présidentielle de 2016. Inès est de tous les combats pour l'autonomie de la femme et la parité. Ses réseaux bien implantés et sa proximité avec les femmes membres ou non de l'OFC, la rassurent. Les femmes de l'OFC qui la connaissent très bien lui témoignent leur estime tout en lui vouant une confiance sans bornes. Une fois candidate, Inès qui jouirait des appuis insoupçonnés dans l'arène du PCT aurait la chance d'être élue. Le silence qu'elle a observé après sa communication avec Donald Mobobola qui lui a coûté sa sortie du gouvernement l'aurait remise en confiance avec les décideurs.

A côté d'elle, Charlotte Opimbat, membre du comité central du PCT et inamovible députée élue de Poto-Poto II, est bien positionnée pour accomplir avec brio la fonction de présidente de l'OFC. Moins diserte, elle préfère l'action de terrain à la parlote et demeure aussi populaire à l'OFC, au PCT que dans la société. Reconnue aussi pour sa combativité et ses techniques modernes de mobilisation, « Mère ya palais » comme l'appellent ses intimes, est une fidèle parmi les fidèles du PCT qui lui reconnaissent des compétences certaines. Elle bénéficierait également des soutiens de gros calibres au sein du PCT.

Comme l'affirment certains membres de son entourage, Charlotte Opimbat ne refuserait pas cette offre si la direction politique du parti lui en faisait la proposition. Mais elle ne semble pas trop motivée à s'engager dans la course à la présidence de l'OFC, malgré ses nombreux atouts. Hormis ces principaux gros poissons, d'autres noms sont cités à l'instar de Antoinette Tiélé Gambia, Odette Massoussa, ou Ester Ngayama Ahissou… Quoiqu'on en dise, la désignation de la présidente de l'OFC a lieu à six mois de l'élection présidentielle. Ce contexte particulier voudrait que le destin de cette union catégorielle du PCT soit confiée entre les mains d'une femme de valeur et publique, d'une femme d'expérience et travailleuse, honnête et mobilisatrice. Et, le creuset du PCT est bien fourni à cet effet.

On se souvient qu'à l'ouverture du congrès extraordinaire de la FMC, Pierre Moussa avait prodigué des sages conseils à ces jeunes. Nous osons croire que ces conseils sont aussi valables pour l'OFC. Ces conseils étaient ainsi libellés : «*au sortir de ce congrès, la FMC doit développer la capacité de drainer le maximum de jeunes et renforcer ainsi les rangs du Parti Congolais du Travail. Les organes dirigeants qui seront mis en place devront être constitués des jeunes qui auront comme pierre angulaire de leur action, l'unité et le travail. Elles porteront le bouclier contre la manipulation, l'instrumentalisation, la division et devront éviter d'être des proies faciles des marchands d'illusions. Ils doivent s'éloigner des antivaleurs telles le clientélisme, l'opportunisme, les violences de toutes sortes, les confinements identitaires* ».

L'OFC qui prépare son premier congrès extraordinaire sait donc à quoi s'en tenir. .

Ernest Otsouanga

45 PARTIS POLITIQUES DÉCLARÉS CONFORMES À LA LOI EN 2020

L'arrêté portant publication de la liste des partis politiques pour l'année 2020 a été rendu public par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation le 24 octobre. Il affiche 45 formations de l'opposition, de la majorité et du centre, déclarées conformes à la loi, contre plus de 50 en 2018.

Il s'agit des formations ci-après : Parti congolais du travail **(PCT)**, Union panafricaine pour la démocratie sociale **(UPADS)**, Mouvement action et renouveau **(MAR)**, Rassemblement pour la démocratie et le progrès social **(RDPS)**, Dynamique républicaine pour le développement **(DRD)**, Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral **(MCDDI)**, Club (**2002-PUR)** Parti pour l'unité et la République, Mouvement pour la démocratie et la paix **(MDP)**, Rassemblement Citoyen **(RC)**, Parti républicain et libéral **(PRL)**, (**La Chaîne)**, Mouvement national pour la libération du Congo **(MNLC)**, Parti pour Concorde et l'Action Politique **(P.C.A.P.)**, Union pour la République **(UR)**, Parti pour l'action et la République **MÄ (PAR)**, Union pour la restauration du Congo **(URC)**, Rassemblement pour la démocratie et le développement **(RDD)**, Union pour la reconstruction et le développement du Congo **(URDC)**, Congrès des démocrates africains **(CODEMA),** Union des démocrates humanistes **(UDH-Yuki),** Parti pour l'unité, la liberté et le progrès **(PULP)**, Parti panafricain pour la démocratie **(PPAD),** Union patriotique pour la démocratie et le progrès **(UPDP)**, Mouvement social pour la démocratie et la paix **(MSDP)**, Parti congolais écologique et d'éthique **(PC2E)**, Mouvement pour le rassemblement du peuple congolais **(MRPC),** Mouvement pour les intérêts des congolais et le salut **(MIS)**, Union des démocrates libéraux **(UDLC)**, Club perspectives et réalités **(CPR)**, Congrès pour la démocratie et la République **(CDR),** Congrès africain pour le progrès **(CAP)**, Le Congo en marche **(LCEM)**, Action permanente pour le Congo **(APC)**, Union des forces vives de la nation **(UFOVINA)**, Union patriotique pour le renouveau **(UPRN)**, Dynamique pour le développement démocratique et le progrès social **(3D-PS),** Conseil national des républicains **(CNR)**, Mouvement Congo uni **(MCU)**, Comité d'action pour le renouveau **(CAR)**, Mouvement pour la démocratie et le changement **(MDC)**, Parti des centristes unis pour la démocratie et le développement durable **(CUD3)**, Parti africain pour le développement intégral et solidaire **(PARADIS)**, Parti pour le développement communautaire **(PDC)**, Mouvement pour l'unité, la solidarité et le travail **(MUST)**, Union pour la démocratie et la République **(UDR-Mwinda)**.

Les invitations en cours de distribution

Une concertation politique prélude à l'élection présidentielle de 2021 est imminente. Elle se déroulera à Madingou, chef-lieu de la Bouenza. Les partis régulièrement constitués reçoivent depuis quelques jours leurs invitations en vue de prendre part à cette grand-messe.

C'est au cours d'une communication à l'endroit de la classe politique, le 22 octobre à la préfecture de Brazzaville que le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a annoncé officiellement la tenue prochaine d'une concertation politique à Madingou. La date de cet événement capital reste à déterminer, mais le ministre Raymond Zéphyrin Mboulou a demandé aux représentants des formations politiques légales de s'y préparer. Contrairement aux concertations antérieures, «*compte tenu des difficultés financières que le pays éprouve et à cause de la pandémie du coronavirus, la participation se fera par groupement politique et en fonction du poids électoral* ». Concernant les partis ayant des élus au parlement, le gouvernement « *regardera tout cela, en respectant la majorité présidentielle, l'opposition, les partis du centre et la société civile* », a précisé le ministre de l'intérieur. A propos de l'ordre du jour, Raymond Zéphyrin Mboulou annonce qu'à Madingou, il s'agira de voir avec la classe politique ce qui a été arrêté à Ouesso en 2017.

M.S.

Coopération Congo-France

LE FLASHBACK SUR LE MANIFESTE DE BRAZZAVILLE, 80 ANS APRÈS

Cet événement qui a scellé l'espoir de l'humanité plongée dans la seconde guerre mondiale avait eu lieu à Brazzaville le 27 octobre 1940. En effet, de la capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), devenue pour la circonstance « capitale de la France libre », le général De Gaulle, un officier de l'armée française refuse l'occupation nazie de sa patrie et créé le Conseil de défense du premier organe de gouvernement de la France Libre. Le 80ème anniversaire réunira la France et le Congo du 27 au 29 octobre 2020 à Brazzaville pour commémorer cet événement riche en symboles et d'une haute portée historique. Cette commémoration sera marquée par des colloques, des évocations et de bien d'autres manifestations à caractère culturel.

Les trois jours de manifestations ont pour objet principal de retracer les moments forts du manifeste de Brazzaville, avec en prime l'appel du général De Gaulle à la résistance face à l'occupation allemande. C'est à la faveur de cet événement qu'il fut créé le « *premier organe de gouvernement de la France Libre* ». Si le chronogramme prévisionnel émanant du comité d'organisation est confirmé, il y aura, outre le rappel du parcours historique dans l'ancienne capitale de la France Libre, un colloque international, des expositions, des soirées musicales et une réception à la case de Gaulle, résidence du général De Gaulle quand il était à Brazzaville. Ainsi, le manifeste de Brazzaville n'est autre que « *le discours sobre mais vigoureux prononcé par le général Charles de Gaulle le 27 octobre 1940, depuis Brazzaville* ». Il y avait annoncé la création d'un Conseil de Défense de l'Empire composé du général Georges Catroux, du vice-amiral Emile Muselier, du général Edgar de Larminat, du gouverneur général Félix Eboué, du colonel Philippe Leclerc, du médecin-général Sicé, du professeur René Cassin et du révérend-père Georges Thierry d'Argenlieu.

Le 80ème anniversaire est organisé par le gouvernement congolais en partenariat avec l'ambassade de France en République du Congo et la Fondation Charles de Gaulle. Des indices multiples présagent que l'éclat des manifestations sera rehaussé par la présence des hautes personnalités publiques, à l'instar du président de la République Denis Sassou N'Guesso, François Barateau ambassadeur de France en République du Congo, Hervé Gaymard, président de la fondation Charles De Gaulle, Rodolphe Adada, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en France, des historiens et autres hommes de lettres. Au nombre des activités préliminaires prévues à cet effet, figure l'inauguration du Centre de formation et de recherche d'art dramatique

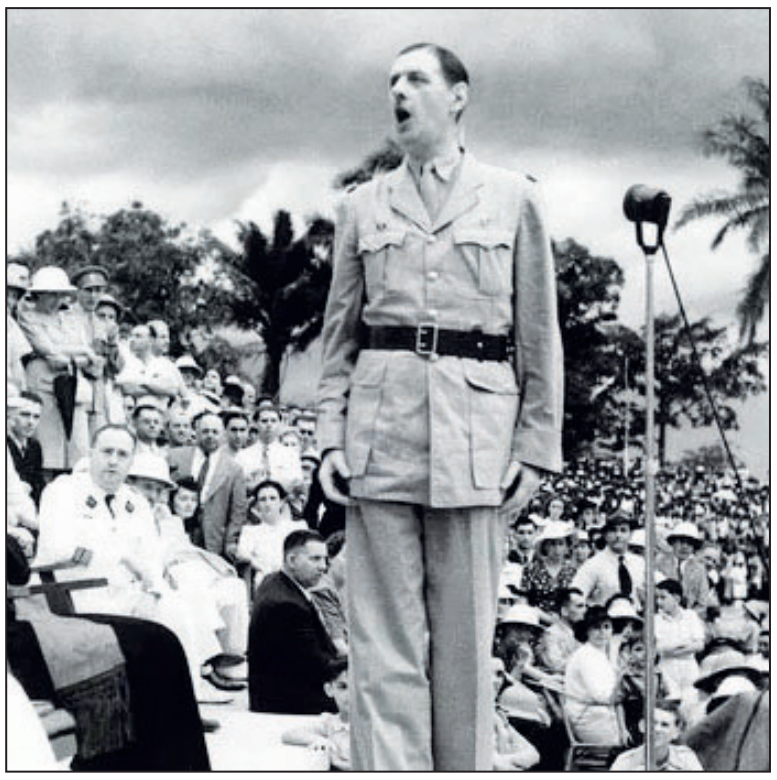

Le général Charles De Gaulle à Brazzaville

(CFRAD), réhabilité pour la circonstance. En rappel, ce lieu avait servi de cadre ayant abrité du 30 janvier au 8 février 1944 la Conférence de Brazzaville. La reconstitution du studio de Radio Brazzaville d'où le général Charles de Gaulle a lancé le manifeste était également programmée.

Devoir de mémoire

Le général De Gaulle arrive à Brazzaville le 24 octobre 1940 et fait de cette ville, la capitale de la France Libre. Quatre jours après, sur Radio-Brazzaville, il publie l'historique manifeste, alors qu'il est condamné à mort par le maréchal Pétain qui avait accepté la fin de la République française en signant la domination allemande sur la France. Dans cette déclaration de l'espoir, le général appelle la France à se défendre face à l'occupation. « *La France traverse la plus terrible crise de son Histoire. Ses frontières, son Empire, son indépendance et jusqu'à son âme sont menacés de destruction. Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants l'ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant, d'innombrables preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude*», dit-il.

Il s'érige en libérateur et se donne le devoir de diriger le nouvel effort français. « *Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent, pour le faire, que de trouver des chefs dignes de ce nom…Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré, je n'y faillirai pas. J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre, et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement. Pour m'assister dans ma tâche, je constitue, à la date d'aujourd'hui, un Conseil de Défense de l'Empire* ».

Pour mettre en pratique ce pathétique appel à la résistance, le général Charles De Gaulle, « *appelle à la guerre, c'est-à-dire au combat ou au sacrifice, tous les hommes et toutes les femmes des terres françaises* ». Déjà, après son appel à la résistance lancé depuis Londres, quelques mois auparavant, les premiers ralliements des territoires de l'Empire français ont été enregistrés. Encouragés par le Congo belge (RDC), qui s'était rangé aux côtés des Britanniques, les pays de l'Afrique équatoriale française (AEF), à savoir le Tchad, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari, le Cameroun et le Gabon avaient facilité l'organisation, au centre de l'Afrique, d'une base d'action et de souveraineté pour la France en guerre contre le nazisme, renforçant ainsi sa légitimité aux yeux des alliés. C'est donc avec l'aide inestimable des pays de l'AEF que la France est sortie victorieuse de cette guerre ayant fait plus de 65 millions de tués dans le monde. Le Congo et la France se proposent de reconstituer cette épopée près d'un siècle après.

Marlène Samba

La parabole de l'éléphant

L'ÉLÉPHANT SOUS LA PLUIE

Que font les animaux quand il pleut? La question parait banale. Mais, les réponses données par mon grand-père m'ont largement édifié sur les comportements de chaque espèce. Dès les premières gouttes, nombreux sont ceux qui paniquent et cherchent à s'abriter le plus tôt possible. D'autres sont stressés et restent debout, dos au vent, la queue collée entre les jambes. D'autres animaux au contraire, voient décupler leur énergie et s'activent…

Les éléphants appartiennent à cette dernière catégorie. Ils sont capables de sentir la mauvaise météo, ainsi que la pluie sur une distance plus de 250 kilomètres. Ils peuvent changer de direction, s'ils le désirent. En fait, les éléphants ne sont jamais surpris par les premières gouttes. Les scientifiques pointent leur mécanisme interne, sensible aux variations de l'humidité, de la température et de la pression atmosphérique.

Quand arrive la pluie, les éléphants ne perdent jamais leur sérénité. Ni les grondements de tonnerre qui déchirent le ciel, ni le froid glacial des gouttes ne réussissent à perturber ces géants de la forêt. Au contraire, ils sont pris par la magie des quantités d'eau venues gracieusement du ciel et se sentent particulièrement heureux de les recevoir sur leur échine. En même temps, ils saluent la générosité de ceux qui habitent dans les cieux. Regroupés autour de la matriarche, ils se prélassent de la diversité d'images renvoyées par la nature sous la douche, savourent les odeurs de la terre mouillée et écoutent les autres créatures… Ils se touchent sans cesse et les plus jeunes roulent dans la boue…

Pourquoi, cette attitude des éléphants face à la pluie qui perturbe, y compris les humains ? Pour mon grand-père, l'éléphant et l'élément « eau » entretiennent des liens séculaires insoupçonnables. Leurs relations insaisissables sont entourées de mythes. De nombreux récits font souvent allusion aux origines aquatiques de l'éléphant. Cette consanguinité entre les deux catégories a une grande influence sur la vie de cet animal. Pour lui, l'eau soit-elle de pluie ou d'un ruisseau, constitue un trait d'union entre le ciel et la terre et représente un puissant moyen pour conduire l'esprit vers la lumière.

Chez nous, on dit qu'à chaque apparition de la nouvelle lune, des troupeaux d'éléphants descendent des forêts vers des points d'eau précis, pour des séances de purification par des ablutions solennelles. Ainsi, l'éléphant ne saurait se comporter autrement face à l'élément « eau », en ce qu'elle incarne un principe sacré des valeurs universelles...

Jules Débel

Présentation du budget

LES PRIORITÉS DE LA LOI DE FINANCES 2021

L'élaboration du projet de budget de l'Etat, exercice 2021 a eu comme principale orientation budgétaire la prudence. Le ministre délégué au budget, Ludovic Ngatsé qui a présenté le 23 octobre dernier aux députés ce projet de loi, a précisé les priorités de cette loi de finances et les mesures qui seront mises en œuvre en 2021. Les dépenses sociales, les dépenses d'investissement et le renforcement de la gouvernance font partie des grandes lignes de ce projet de budget.

Le projet de budget de l'Etat, exercice 2021, présenté à l'Assemblée nationale lors de sa séance plénière du 23 octobre 2020 est estimé en dépenses et en recettes à la somme de 1.846 milliards 109 millions de francs CFA contre 1.525 milliards 297 millions de francs CFA du deuxième projet de budget réajusté 2020 soit une augmentation de 21%. Les dépenses budgétaires sont projetées à 1.615 milliards 907 millions de francs CFA contre 1. 630 milliards de francs CFa dans le deuxième projet de budget réajusté 2020 soit une baisse de 1%;

Selon le ministre délégué en charge du budget, cette loi de finances se fonde sur les hypothèses macroéconomiques tant au plan international que national ainsi que sur les mesures à mettre en œuvre en 2021, tout en tenant compte des principaux engagements du chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso. Il s'agit de prioriser les dépenses sociales et les dépenses d'investissement favorisant le retour à l'activité économique et l'emploi pour relancer la croissance.

En ce qui concerne les dépenses sociales, le ministre Ludovic Ngatsé a évoqué les travaux d'amélioration du plateau technique du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville, l'extension de l'offre des soins avec la finalisation des travaux de deux hôpitaux généraux dont un à Brazzaville et un autre à Pointe-Noire ainsi que la finalisation de l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie universelle.

D'autres investissements seront consacrés à la finalisation des chantiers du marché central à Pointe-Noire, de la Zone économique spéciale de Maloukou et les travaux de réhabilitation et de redimensionnement de la Route nationale n°2, en vue de fluidifier le trafic entre Ouesso et Pointe-Noire.

Par ailleurs, le ministre délégué au budget a indiqué que l'opération d'apurement de la dette intérieure pour une enveloppe de 300 milliards, levée sur le marché financier sous-régional CEMAC, dans le respect de la BEAC et conformément aux engagements avec le Fonds monétaire international, devrait d'une part, stimuler la demande intérieure à travers le paiement des arriérés des opérateurs économiques avec l'obligation de réinvestir et d'autre part, contribuer à assainir le système bancaire pour offrir plus de possibilité aux banques de financer l'économie congolaise.

Le renforcement de la gouvernance sous toutes ses formes, la réforme éducative, la formation qualifiante et la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance font partie des grandes lignes du projet de budget, exercice 2021. D'autres mesures touchent la modernisation de l'administration fiscale qui passe par la généralisation de la bancarisation de la collecte des impôts, à travers l'institution des guichets uniques de paiement qui serviront à moyen terme à l'encaissement de tous les impôts, taxes et des redevances versées au profit de l'Etat et des autres collectivités.

L'élargissement de l'assiette fiscale, l'obligation de la télé-déclaration et du télépaiement des impôts pour les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises, la rationalisation de la dépense fiscale, la modernisation des procédures relatives aux recettes du domaine et l'amélioration des recettes de services et du portefeuille de mêmeque l'optimisation de la mobilisation des recettes extérieures vont également contribuer au renforcement de la gouvernance.

Le projet de loi de finances qui se trouve actuellement sur la table des députés a été élaboré dans un contexte de reprise de l'activité économique nationale avec une croissance de 0,6% contre une récession de 08 à 12% en 2020. Ce frémissement serait porté par la production pétrolière qui passe à 125,7 millions de barils contre 72 millions de barils en 2020 et du secteur hors pétrole dont la récession passe à 15% contre – 08% en 2020. Ce budget prévoit un excédent budgétaire de 230 milliards 202 millions de francs CFA.

Rappelons que le 22 octobre dernier, le ministre Ludovic Ngatsé avait présenté aux députés le projet de budget rectifié, exercice 2020 au cours d'une plénière tenue au palais des congrès. Il sied de signaler que les plénières des 22 et 23 octobre derniers qui s'inscrivent dans le cadre de la session ordinaire budgétaire ouverte le 15 octobre 2020, ont été dirigées par le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba.

Naomi Mataza

Hommage

JACQUES JOACHIM YHOMBI-OPANGO, UN DES ACTEURS LES PLUS IMPORTANTS DE LA SCÈNE POLITIQUE

La République reconnaissante se prépare à rendre hommage à l'un de ses dignes fils, le général Jacques Joachim Yhombi-Opango, ancien président de la République et ancien premier ministre du Congo. Ce dernier est décédé à Paris le 30 mars 2020 dans sa 81ème année, à l'hôpital américain de Neuilly- sur-Seine, des suites de la Covid-19. Ses restes mortels seront transférés à Brazzaville dans quelques jours. Une cérémonie de prise d'armes sera organisée en son honneur le 30 octobre 2020 dans l'enceinte du palais des congrès, sous le haut patronage du président de la République Denis Sassou N'Guesso.

L'illustre disparu est né le 4 janvier 1939 à Owando (Fort-Rousset), région de la Cuvette. De 1947 à 1954, il fréquente l'école primaire de Fort-Rousset. À partir de l'année 1954, il est enfant de troupe à l'École militaire préparatoire Général Leclerc de Brazzaville. Il en sort en 1957 avec le grade de sergent. Entre 1957 et 1960, il sert dans l'armée au Tchad.

De 1960 à 1962, il suit une formation d'officier en France, à l'École militaire interarmes de Saint-Cyr, promotion colonel Bourgoin. Il en sort avec le grade de lieutenant. De façon constante, depuis l'école primaire de Fort-Rousset jusqu'à Saint-Cyr, il a pour compagnon d'études Marien Ngouabi. Les deux sont unis par des liens de parenté. De retour au Congo, il est nommé en septembre 1963 commandant de la première compagnie, puis du premier bataillon congolais. En 1965, il est nommé Chef du cabinet militaire du Président Massamba-Débat.

En 1968, il est en poste à Moscou comme attaché militaire, lorsque le capitaine Ngouabi succède au Président Massamba-Débat. Rappelé à Brazzaville, il est nommé en août 1968 commandant du bataillon des paracommandos. En septembre 1969, il est nommé chef d'État-major général avec le grade de commandant. À ce poste, son intervention est décisive pour faire échouer le putsch du lieutenant Ange Diawara le 22 février 1972. En janvier 1973, il est nommé colonel. En octobre 1973, il est remplacé à la tête de l'armée par le capitaine Victor Tsika Kabala et nommé Inspecteur général des forces armées. En janvier 1978, Yhombi-Opango devient général de brigade. Il est le premier officier congolais élevé à ce grade.

Jacques Joachim Yhombi-Opango entre au Comité Central du Parti congolais du travail (PCT) dès la création de ce parti en décembre 1969. En juillet 1974, il est nommé ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la défense, de la sécurité, des postes et télécommunications cumulativement avec ses fonctions d'Inspecteur général des forces armées.

Lors de la session extraordinaire du comité central du PCT de décembre 1975 qui procède à la radicalisation de la révolution congolaise, il est exclu du comité central en même temps que Martin M'beri et démis de son poste d'inspecteur général des armées. Il est ensuite nommé directeur de la Régie nationale des travaux publics. Le 18 mars 1977, il se trouve à Owando pour l'inauguration d'un tronçon routier, au moment de l'assassinat du Président Marien Ngouabi.

Suite à cet événement, un Comité militaire du parti (CMP) est mis en place pour gérer la crise qui venait de voir le jour. La mission du CMP est d'organiser les obsèques du président et de diriger l'État, jusqu'à la mise en place des institutions définitives. Après les obsèques de Marien Ngouabi, Jacques Joachim Yhombi-Opango qui est un des onze membres du CMP en devient le numéro un et quatrième Président de la République du Congo.

Le 5 février 1979, le Comité central du PCT met fin à l'existence du CMP et Jacques Joachim Yhomby-Opango passe le témoin à Denis Sassou N'Guesso.

En 1990, Jacques Joachim Yhombi-Opango revient sur la scène politique après une décennie de traversée de désert. Il crée le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (RDD). Son parti prend part à la Conférence nationale en 1991et se positionne dans l'opposition au régime de Denis Sassou-Nguesso. En 1992, Jacques Joachim Yhombi-Opango est élu député d'Owando.

À l'élection présidentielle de 1992, il termine sixième avec 5 %. Le RDD entre dans la coalition de gouvernement conduite par l'UPADS, parti du nouveau Président de la République Pascal Lissouba. Jacques Joachim Yhombi-Opango préside la mouvance présidentielle. A ce titre, il signe l'accord pouvoir-opposition du 3 décembre

Suite page 5

Parlement

LES DESCENTES PARLEMENTAIRES SONT-ELLES RÈGLEMENTAIRES OU FACULTATIVES ?

Cette question revient comme un leitmotiv sur toutes les lèvres en raison de l'absence notoire des descentes parlementaires dans les textes qui régissent l'Assemblée nationale ou le Sénat. En effet, le constat fait ces derniers temps, révèle que les descentes deviennent de plus en plus aléatoires. Ces descentes parlementaires interviennent généralement à la fin de chaque session pour permettre à chaque député ou sénateur de rendre compte à ses mandants de ce qui s'y est passé. Des sources proches des deux chambres du parlement indiquent que 20% seulement de parlementaires font régulièrement des descentes dans leurs circonscriptions respectives. En analysant cette déconvenue, on découvre qu'elle trouverait ses explications dans les textes qui régissent le Sénat et l'Assemblée nationale qui ne le disent pas formellement.

En effet, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, notamment de la quatorzième législature parle de tout sauf des descentes parlementaires. Il en est de même pour le Sénat. La Constitution du 25 octobre 2015 ne fait pas également mention des descentes parlementaires. Pourtant, les parlementaires bénéficient régulièrement des frais relatifs à cette activité. Devant ce vide juridique, plus d'un Congolais légaliste reste dubitatif quant à la légitimité de cette dépense. Le parlement qui joue un rôle majeur dans la vie nationale en ce qu'il vote les lois et contrôle l'action du gouvernement, ne devrait pas se permettre d'engager une dépense qui ne figure pas explicitement dans les textes qui le régissent. Ainsi, faute du caractère obligatoire et contraignant de ces descentes, les parlementaires en ont carrément fait une activité aléatoire. Ils peuvent ou ne pas descendre dans leurs circonscriptions respectives, ces parlementaires ne risquent rien, d'autant plus qu'aucune sanction n'est prévue à l'encontre des contrevenants.

Ce qui donne à penser qu'en raison de l'absence d'un article sur lequel est fondée la possibilité d'invoquer la faute devant une juridiction nationale, il s'ensuit qu'une directive ne peut pas par elle-même créer d'obligations à l'égard d'une tierce personne. Devant cet état de fait, on peut assimiler les frais qu'ils perçoivent à la faveur de ces descentes parlementaires à un détournement de chapitre. Pourtant, les descentes parlementaires sont importantes, dans la mesure où elles consolident les liens entre le législateur et ses mandants. De même, ces descentes permettent aux habitants de la circonscription d'être au parfum du déroulement des travaux et surtout des lois qui ont été votées au cours de la session qui s'achève.

Malheureusement, les textes du parlement n'accordent pas d'importance à ces descentes parlementaires. Ils en ont fait juste une activité facultative pour s'en mettre plein les poches. Toutefois, les préceptes juridiques enseignent à chaque acteur social et surtout à tout législateur que nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Ce qui donne à penser que le parlement congolais, sur cette question, agit tout simplement par habitude et non en conformité avec la loi puisqu'elle n'existe pas. Le sénateur ou le député ne devrait pas ne pas privilégier la loi dans toutes ses décisions pour servir de modèle à la population. Cela est d'autant plus vrai que l'adhésion aux normes permet au parlement d'accroître sa performance globale, son intégrité institutionnelle et sa crédibilité.

Un acte conscient ou inconscient ?

Les avantages que la normalisation lui procure, constituent pour le parlement, des atouts indéniables à son fonctionnement. Ainsi, il apparaît donc plus fondamental pour le législateur congolais, d'élaborer un règlement intérieur cohérent puis de former l'ensemble des parlementaires au respect de sa mise en œuvre afin d'être assuré d'avoir toujours recours aux bonnes pratiques. Si aujourd'hui, les députés et les sénateurs se sont détournés des descentes parlementaires, c'est parce qu'il n'y a pas un texte qui le dit de manière explicite et que chacun ait été formé à la tâche. Nanti des connaissances sur la question, le député ou le sénateur agirait en connaissance de cause. Le recours aux textes se justifie par cette nécessité de performance de l'organisation. C'est une grosse erreur que l'Assemblée nationale et le Sénat commettent en procédant à la reconduction mécanique de leur règlement intérieur à chaque législature. Cette méthode est inappropriée. En principe la reconduction tacite du premier texte dépend du succès qu'il aura procuré dans le fonctionnement de l'institution. Il faut toujours juger les textes par rapport à leur pertinence. Les textes actualisés marquent en même temps, l'évolution et la prise en compte des couacs ou des vides juridiques ayant été constatés pendant la législature précédente.

Une chose reste cependant certaine. En parcourant par exemple, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, on découvre dans l'article 82 que « *pendant les tournées du député, les autorités administratives ainsi que la force publique lui doivent considération et assistance* ». En dehors de cette mention, il n'y a que des primes de session et le salaire ainsi que bien d'autres avantages pécuniaires qui sont dans le règlement intérieur. Ce règlement intérieur ne parle ni de la prime de descente parlementaire, ni de descentes parlementaires proprement dites. S'agit-il d'une omission, d'un acte conscient ou inconscient?. L'avenir répondra à cette question fondamentale.

Alexandre Mouandza

Humeur

LE PARADOXAL RÈGNE DU CONCUBINAGE

De plus en plus de nos jours, les jeunes privilégient un régime conjugal d'autant plus précaire que les parents des deux côtés, souvent surpris, sont mis devant le fait accompli. Ils sont ainsi obligés de tolérer cette sorte d'union libre où l'homme demande à la femme de le rejoindre sous son toit, au grand dam des principes en usage qui veulent, à défaut de fiançailles qui sont une promesse solennelle de mariage, qu'il y ait au moins une présentation en bonne et due forme. Dans un tel cas le «premier vin», la pré-dot et la dot peuvent attendre ou être relégués aux calendes grecques, cependant l'avantage qu'on peut en tirer est que les parents sont informés de la naissance de cette union.

Hélas, ce qu'on appelle aujourd'hui abusivement union libre est la forme la plus pratiquée. Et des enfants naissent dans ce concubinage sans que ne soient effectuées les nécessaires fiançailles. J'ai connu un couple qui a vécu plus de vingt ans dans cette situation illégale. Des enfants sont venus au monde, puis des petits fils, sans que le chef de cette famille ne fasse enfin le premier pas décisif. Un jour, madame, si l'on peut l'appeler ainsi, décède après une longue maladie. La famille de la défunte se réveille enfin pour exiger que le monsieur épouse sa conjointe à titre posthume. De tels mariages entre un homme et un cadavre se multiplient d'ailleurs de plus en plus dans certaines communautés ethniques.

Ainsi le mariage et même les formalités qui le précèdent sont régulièrement bafoués. Y a-t-il encore, surtout dans nos villes, des pères qui vont demander la main de la jeune fille que leur fils a choisie ? J'avais demandé à un ami qui rechignait à se plier à cette tradition pourquoi choisissait-il de vivre éternellement dans l'illégalité. Sa réponse m'a amusé et navré. Cependant je continue à croire que dans nos villages, les différentes familles perpétuent la tradition du mariage coutumier.

C'est d'ailleurs devenu mon combat. Partout où je me trouve, j'invite les jeunes à entreprendre cette démarche si indispensable et qui a le mérite de faire que les deux familles concernées par cette union se connaissent vraiment et que les enfants à naître soient désormais protégés. La rencontre solennelle à laquelle prennent part, outre les parents, les grands parents, les frères et les sœurs de chaque membre du couple est en effet un moment inoubliable, d'autant plus qu'il peut être suivi d'un apéritif et d'un dîner.

Le mariage, quel qu'en soit la forme, est le plus beau jour de votre vie. S'il n'a plus le faste et la solennité d'autrefois, il n'en demeure pas moins un jour unique, une frontière symbolique au-delà de laquelle la femme ne sera plus la même. Privilégiez le mariage, qu'il soit coutumier ou officiel et faites-en votre meilleur souvenir, votre plus belle fête.

Paul René Di Nito

Hommage

Suite de la page 4

1992 après la dissolution de l'Assemblée Nationale. La mouvance présidentielle gagne les élections législatives anticipées de 1993 et lui-même est réélu député d'Owando. Pascal Lissouba le nomme Premier Ministre le 15 juin 1993.

Courant 1996, Pascal Lissouba, soucieux de sa réélection, est à la recherche d'un second souffle. Il le remplace par Charles David Ganao le 27 août 1996. Il est nommé directeur de campagne de Pascal Lissouba pour l'élection présidentielle de 1997. Cette élection n'a jamais eu lieu, à cause de la guerre du 5 juin 1997. Après la défaite de son camp, il trouve refuge au Gabon, avant de s'installer en exil en Côte d'Ivoire, puis en France.

En 2007, il est revenu au Congo le 10 août 2007à la faveur d'une mesure de grâce du président de la République Denis Sassou N'Guesso. La mort l'a surpris en France où il s'était installé pour des raisons de santé.

Rappelons que le 10 avril 2020, Jacques Joachim Yhombi-Opango a provisoirement été mis en terre au cimetière de Bagneux en France, avant de rejoindre la terre de ses ancêtres pour des obsèques nationales dignes de son rang.

Dominique Maléla

LE 23éme ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE DU 5 JUIN DANS LA MEDITATION

1997-2020, cela fait exactement 23 ans que s'achevait la guerre du 5 juin, une guerre foncièrement meurtrière au cours de laquelle les fils appartenant à une même communauté nationale , la communauté congolaise, s'écharpaient à l'arme lourde, notamment les Bm 22 autrement dit les orgues de Staline, comme s'il s'agissait d'une confrontation entre deux Etats ennemis. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Les plaies ont été apparemment pansées. Les événements dont on a généralement honte font rarement l'objet d'une célébration gaie lors de leurs anniversaires. On préfère mettre l'accent sur la méditation pour espérer l'anticipation d'une récidive. C'est, en l'occurrence, l'option raisonnable, que semble avoir choisie la Nation.

En effet, aucune institution, aucun regroupement politique n'est venu, par quelque manifestation que ce soit, rappeler à l'opinion que ce mois d'octobre renvoie à la fin officielle de la terrible guerre fratricide du 5 juin 1997 ayant basculé le Congo 4 mois durant dans l'horreur. On voudrait tant oublier cette parenthèse de sang pour de bon tant les traumatismes ont été importants. Tous n'ont pu être évacués malgré le temps qui a passé. Aujourd'hui encore, des corps sont en train d'être exhumés des endroits sommaires où ils ont été enfouis sous terre. Les parents entendent leur offrir des sépultures plus respectables. Des communiqués de faire-part aux proches ou les conviant à assister à ces cérémonies funéraires sont fréquemment diffusés sur des chaînes de télévision périphériques. Cependant, il se trouve des citoyens qui semblent ne pas en avoir tiré les leçons. Ils sont prêts à remettre le feu aux poudres en vue d'embraser pour la énième fois le pays. L'approche de l'élection présidentielle de 2021 a visiblement réactivé leurs pulsions de pyromanes.

L'activisme dans les réseaux sociaux

Les messages incendiaires qu'ils diffusent dans les réseaux sociaux ces derniers temps en disent long sur leurs intentions relatives à cette perspective. Dans le souci sans nul doute de passer sous les '' radars '' afin de ne pas être identifiés mais, a contrario, pour être mieux entendus par les destinataires de leurs messages, ils utilisent des codes qui font référence aux langues maternelles. D'autres auteurs des messages de même nature ne s'embarrassent nullement des précautions de ce genre. Ils affichent franchement leur patronyme.

Certains autres sans s'aligner forcement sur cette stratégie et sans pour autant la rejeter, œuvrent à vouloir pourrir la situation de paix dans laquelle se trouve le pays. Ceci par des manœuvres à forte connotation sociopolitique avant l'échéance de 2021. A l'évidence, il n'est pas à mettre dans le même sac ceux qui revendiquent honnêtement pour voir leurs conditions professionnelles et sociales connaitre une amélioration substantielle, et les autres qui attisent délibérément le feu pour des motivations essentiellement politiques. Il est loisible à tout observateur averti ou non de constater la montée soudaine des revendications sociales depuis quelque temps. On peut entendre que cette fièvre est due au contexte qui est marqué par le dépôt sur la table du parlement du projet du budget général de l'Etat, exercice 2021. L'expression de ces revendications en ce moment peut apparaitre comme l'exercice de la pression de ces travailleurs sur l'autorité budgétaire de sorte qu'au moment de la discussion autour de la loi des finances devant encadrer les dépenses et les recettes de l'Etat pour l'année prochaine, que leur sort soit considéré favorablement.

Tirer les ficelles dans l'ombre

Sauf que parmi les revendications qui s'expriment aujourd'hui, toutes n'ont pas un rapport direct avec la loi des finances en discussion très bientôt. On peut seulement espérer que tous auront la sagesse de ne pas vouloir embraser le pays inutilement. Les épreuves que le pays a traversées en ces années de braises, devraient plutôt conduire ceux qui ont la ferme intention de le replonger dans ce passé noir de se raviser. Car, comme l'affirment les grands stratèges des guerres, il est facile de commencer une guerre mais on ne sait jamais ni comment ni quand elle s'achève. Les bruits de bottes ne se font pas encore entendre. Mais, faut-il attendre que les bruits de ces bottes se fassent entendre pour se réveiller ? L'expérience de notre pays a montré que les moments électoraux fournissent un prétexte rêvé «aux seigneurs de la guerre» pour satisfaire leur violon d'Ingres, en l'occurrence plonger le pays dans le chaos.

On peut, dans ces conditions, louer l'initiative du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, relative à la tenue d'un dialogue avec les acteurs politiques avant la présidentielle de 2021. Ce dialogue proposé par le ministre Mboulou à vocation, entre autres, à déminer la voie conduisant aux élections. Le consensus auquel parviendra ce dialogue placera chaque acteur politique devant ses responsabilités pour ce qui concerne la sauvegarde de la paix dans le pays avant, durant et après l'échéance présidentielle. Ce qui isolerait les pêcheurs en eau trouble.

Laurent Lepossi

LIBRES PROPOS

FAUT-IL SE SOUVENIR DE LA GUERRE DU 5 JUIN 1997 ?

La question, à vrai dire, n'appelle pas une réponse aisée tant une multitude de paramètres de raisonnement s'y bousculent au point de venir sérieusement compliquer la donne. Cependant, en simplifiant fondamentalement les choses, on en arrive à l'alternative suivante : oui et non.

Oui parce qu'il nous faut tirer les leçons d'une des périodes les plus noires de l'histoire de notre pays. De juin à octobre 1997, en effet, les jours qui s'y sont écoulés auront marqué le peuple congolais dans sa chair. A nous en faire perdre la raison et, hélas nos valeurs. Des traumatismes particulièrement sévères créés par la police aux ordres d'un régime sanguinaire en passant par les bombardements de quartiers entiers de Brazzaville, pour aboutir au massacre méthodique de la population civile, le Congo aura connu, à l'instar de tout le règne du tristement célèbre professeur et généticien, des moments les plus dramatiques et les plus désespérants.

Pendant cinq mois en effet, la « bêtise humaine» a poursuivi tranquillement son œuvre destructrice, sous le regard impuissant ou volontairement insensible d'une communauté internationale qui n'existe plus que dans les livres de géopolitique. Dans ces moments particulièrement dramatiques qu'ont vécu les filles et fils du Congo, nous avons été profondément émotionnés par le comportement hautement blâmable de ces grands pays démocratiques, si prompts à donner des leçons en matière de respect de droits de l'homme, et qui pour la circonstance, se sont drapés dans un mutisme scandaleusement coupable.

Non, parce qu'il serait fatal de s'accrocher de manière obsessionnelle à un phénomène qui, si l'on n'y prend garde, est capable d'anéantir nos défenses psychologiques et de nous enfermer définitivement dans le cocon infâmant de la bêtise humaine, nous rendant ainsi inaptes à communier dans un nécessaire assaut contre les racines d'un mal qui met en péril notre devenir. La force d'un peuple est de transcender tous les moments douloureux de son existence, d'exorciser définitivement tous les vieux démons de la violence et de la division qui errent encore çà et là, de regarder résolument devant, afin de construire l'avenir.

Non, parce que cette vue transcendantale s'appuie nécessairement sur l'oubli et le pardon. Le fossé créé par les divisions de toutes sortes, la fracture sociale ou sociétale qu'elles ont engendrée ne doivent plus être vécus comme une fatalité. Nous devons, en bannissant tout ce qui a pu pourrir l'unité nationale et la concorde trouver naturellement les voies et moyens nous permettant d'imaginer, sans aucun état d'âme, une réelle communauté de destin.

Enfin, nous l'avons maintes fois écrit dans ces colonnes, il ne sert à rien, comme le professent des pêcheurs en eau trouble, de vouloir sonner des trompettes imaginaires pour faire tomber des murs de Jéricho tout aussi irréels que grotesques. Aujourd'hui, des marchands d'illusions ne mettent plus de gants pour envisager, dans les réseaux sociaux notamment, la partition du pays. Il nous faut contrer fermement ces ridicules assauts de démagogie auxquels certains leaders politiques se livrent, dans la perspective de l'échéance présidentielle de 2021. Des manipulations de tout genre fusent ici et là, faisant un intox qui pourrait s'avérer désastreux. Une situation qui appelle une vigilance de tous les instants car elle est capable de réveiller les vieux démons de la guerre civile qui d'ailleurs ne dorment que d'un œil.

Aimé Raymond Nzango

LE FONEA IMPOSE SON SCEAU SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Des demandeurs d'emploi auprès du Fonds national d'appui à l'employabilité des jeunes (FONEA) seront bientôt formés à l'école de génie travaux de l'académie militaire Marien Ngouabi. La convention y relative signée le 16 octobre 2020 à Brazzaville entre Patrick Ntsibat et le colonel Patrick Immath prévoit la formation de 200 jeunes. Cette formation qualifiante garantit le recrutement direct du bénéficiaire par des sociétés en quête d'une main-d'œuvre experte.

Photo de famille la cérémonie

Un an après sa création suite à la scission-dissolution de l'Office congolais pour l'emploi et la main d'œuvre (ONEMO), le Fonds national d'appui à l'employabilité des jeunes passe aux actes. Le premier acte est symbolisé par la signature d'un partenariat FONEA-EGT. Il corrigera progressivement l'injustice subie par les nationaux sur le marché de l'emploi face aux expatriés, alors que des Congolais en âge de travailler croulent sous le poids du chômage. La formation de six à neuf mois prévue dès novembre 2020, sera financée par la Taxe unique sur les salaires (TUS).

La convention paraphée sous la supervision du ministre de la défense, Charles Richard Mondjo et du ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi Nicéphore Fylla Saint Eudes concernera dans un premier temps, 200 jeunes apprenants dans les domaines prioritaires du bâtiment et des travaux publics ainsi que dans le domaine des mines ou des travaux routiers. A cet effet, le ministre Nicéphore Fylla Saint Eudes précise que « *c'est avec l'école génie travaux que le FONEA proposera à titre expérimental sa première formation, pour les apprenants qui seront recrutés à l'issue de leur formation, par des entreprises implantées sur le sol congolais* ».

*La conv*ention notifie que cette formation se terminera dans un chantier qui sera encadré par des sous-officiers des forces armées congolaises, stagiaires en CT2. Elle constitue somme toute, une réponse pratique et sûre aux offres d'emploi publiées dans les annonces, les journaux, les médias classiques et les réseaux sociaux par les entreprises en quête d'une main d'œuvre qualifiée. Les deux parties présentent cette convention comme un signal fort envoyé aux entreprises avec la certitude d'avoir des collaborateurs de nationalité congolaise bien formés, garantissant un premier retour sur investissement de la Taxe unique sur les salaires (TUS), prélevée par les entreprises elles-mêmes. Pour les apprenants, cette formation ouvre les portes de l'emploi.

Le chronogramme prévoit la poursuite de cette expérience l'année prochaine avec cinq stages de formation sur la conduite automobile et le maniement des engins du génie travaux. A cela s'ajoutent les quatre stages de formation en conduite des véhicules poids lourds. L'objectif est de former au moins 200 jeunes avec un emploi garanti à la fin de la formation.

Henriet Mouandinga

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
DE L'INTEGRATION REGIONALE DES TRANSPORTS DE
L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Avis d'Appel d'Offres n° 002/MPSIR/PRISP/ AON/F/UCP-20

(Procédure à enveloppe unique)

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINISTERE EN CHARGE DU PLAN

Pays : **CONGO**
Nom du Projet : **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC**

Numéro du Crédit : **60 230 CG**
Intitulé du Marché : **ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU MINISTERE EN CHARGE DU PLAN**

Référence DAON No : **N° 02/MPSIR/PRISP/AON/F/UCP-20**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le ***Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP)***, et a l'intention d'utiliser une partie de ***ce crédit*** pour effectuer des paiements au titre du Marché pour ***l'acquisition du matériel informatique au profit du Ministère en charge du Plan***.
   « Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement »
2. Le ***Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP)*** sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour ***l'acquisition du matériel informatique au profit du Ministère en charge du Plan***
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « ***Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)- Banque Mondiale version de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018***, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **l'unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), Tél : 22 614 41 81 ; E-mail : prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous **03, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville; Tél: (+242) 22 614 41 81/06 611 63 49/ 04 032 22 81; Email:prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.**
5. Le Dossier d'Appel d'offres en **français** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera **en espèces**.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 27 novembre 2020 à 14 heures.** La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro **3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo mentionnée ci-dessous à le 27 novembre 2020 à 14 heures 30 minutes**.
7. Les offres doivent être accompagnées d'« ***une déclaration de garantie*** ».
8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres ».
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Nom du bureau : **PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)**
Adresse du bureau : **3, rue du Tourisme quartier Clairon, derrière école REMO, arrondissement 3 Poto- Poto Brazzaville, République du Congo**
Téléphone : **(+242) 22 614 41 81/ 06 611 63 49/04 032 22 81**
Adresse électronique : **prispcongo@gmail.com, prispmarches@gmail.com**

Fait à Brazzaville, le 22 octobre 2020

Le Coordonnateur,

Jean Noël NGOULOU

Dette intérieure congolaise

LUDOVIC NGATSÉ FAIT LE POINT DE L'APUREMENT PARTIEL

Le ministère des finances et du budget via le Club de Brazzaville, un groupement d'intérêt économique, a initié la levée des financements sur le marché sous régional, aux fins d'apurer une partie de la dette intérieure congolaise. Cette opération a abouti à la souscription d'un montant de 300 milliards de FCFA par quatre banques à savoir le groupe BGFI, La BSCA, la LCB et ECOBANK. Au cours d'une conférence de presse animée par le ministre délégué au budget Ludovic Ngatsé le 21 octobre 2020, ce denier a donné des précisions sur le déroulement en cours de l'apurement partiel de la dette intérieure.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme que le Fonds monétaire international (FMI) a signé avec la République du Congo, ce pays a souscrit entre autres mesures celles liées à l'apurement de la dette intérieure. Le gouvernement a pris ses responsabilités en appliquant cette recommandation, à travers la mise à la disposition des opérateurs économiques la coquette somme de 300 milliards de FCFA, sur un montant de la dette intérieure qui serait évaluée à environ 900 milliards de FCFA. «*Il s'agit d'une étape sur un long chemin, qui conduira vers l'apurement définitif de la dette intérieure. Ne sont éligibles à l'opération actuelle que les personnes qui ont été auditées et ont satisfait à l'audit*», a fait savoir le conférencier.

Le ministre Ludovic Ngatsé

Certains opérateurs a-t-il relevé, ne seront pas payés pour n'avoir pas prêté attention aux audits qui ont eu à cet effet récemment. « *Il y a des voies de recours de manière consensuelle, pour permettre aux opérateurs économiques dont les noms ne figurent pas sur la liste des sociétés retenues comme créancières de l'Etat, de se représenter aux prochains audits qui seront organisés*», a-t-il promis.

L'autre cas de figure évoqué par l'orateur, c'est celui des opérateurs économiques qui ont participé à l'audit et qui ont vu leur créances rejetées. A ces derniers, la possibilité leur est donnée de faire des réclamations. Il les a cependant mis en garde en ces termes : « *nous sommes dans un cadre légal qui obéit à des règles particulières d'engagement et de validation des créances. Si vous n'avez pas de pièces justifiant que vous êtes créanciers de l'Etat, inutile d'aller en justice fabriquer des documents pour venir après demander qu'on vous paye. Le payement de la dette intérieure doit se passer dans le cadre des audits qui sont diligentés. Nous ferons très attention à toutes les fenêtres qui peuvent être ouvertes ici et là pour que ceux qui ont échoué lamentablement dans le processus d'audit ne trouvent pas des échappatoires qui peuvent leur donner droit à aller réclamer des montants au trésor* ».

Le payement a déjà commencé et se poursuivra pendant trois mois.

Les grands opérateurs et les banques ont déjà été payés. Il ne manque qu'une petite partie qui ne concerne qu'environ 25% représentant les opérateurs économiques individuels et la dette sociale. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) est en train de travailler avec les banques à ce que ces opérateurs soient payés dans les normes. « *Il n'y aura pas de payement en espèces. L'obligation qui est faite aux différents bénéficiaires de payements dans le cadre du Club de Brazzaville numéro 1, c'est que l'argent perçu soit utilisé au Congo afin qu'il participe à la relance de l'économie nationale. Tout transfert vers l'étranger sera étroitement contrôlé par la Banque centrale et par les banques qui ont reçu des instructions fermes à cet effet* », a insisté Ludovic Ngatsé.

A propos de la part belle qui serait faite aux grands opérateurs et aux banques, ce dernier a répondu : «*nous fondons notre espoir dans la relance de l'économie, d'abord sur les grands opérateurs. Beaucoup de chantiers sont à l'arrêt dans notre pays. Nous avons d'énormes difficultés à les terminer. En payant certains de ces opérateurs, nous avons bon espoir qu'ils vont relancer les chantiers* ».

Concernant les montants perçus par les banques, le même orateur a donné les explications suivantes : «*dans ce qui se fait actuellement, les banques n'ont bénéficié que de 75 milliards de FCFA sur les 300 milliards de FCFA. Les créances indirectes de la BGFI sont de 60 milliards. Celles de la LCB sont autour de 15 milliards. La BSCA n'a aucune créance. ECOBANK n'en a pas encore annoncé. On est bien loin de ce que raconte monsieur lambda dans la rue, à savoir que les 300 milliards de FCFA vont repartir aux banques. Les banques ne procèdent qu'au recouvrement de l'argent qu'elles ont prêté aux entreprises qui doivent à l'Etat*». En plus, a-t-il souligné, le fait de permettre aux banques d'éponger leurs créances est une manière de relancer le mécanisme de prêt aux opérateurs par les banques.

La pratique de la décote n'est pas propre au Congo

Dans le cadre du payement de la dette, le FMI a prescrit au Congo qui y a souscrit, l'obligation de décoter toutes les dettes, qu'elles soient intérieures ou extérieures. Le taux fixé par le FMI est de 40% pour la dette extérieure et de 15 à 30% pour la dette intérieure. « *Les opérateurs qui traitent avec l'Etat font des profits exceptionnels. C'est pour cela que dans les conditions actuelles de l'Etat, le FMI a exigé qu'il y ait une décote de 40%. Nous avons voulu compatir à la situation des opérateurs, en restant dans les proportions de 15 à 30%. La pratique de la décote n'est pas propre au Congo. La décote s'applique dans tous les pays, quand il y a des mécanismes de payement via les Clubs* », a-t-il expliqué.

Le ministre délégué au budget a par ailleurs précisé qu'au regard du coût que représente la levée de fonds pour l'Etat et les efforts à faire par le système bancaire, «*il est complètement raisonnable que nous exigions des contreparties de la part des bénéficiaires de cette opération. Sur instruction du président de la République, la dette sociale ne fera pas l'objet de décote* ».

A en croire le conférencier, cette opération se déroulera sans que l'argent ne s'évapore et qu'on ne paye des gens qui ne sont pas éligibles. Ce, grâce aux garde-fous mis en place pour éviter ce genre de situations. Au premier rang, la maîtrise complète du processus de payement avec les banques. Aucune créance ne sera en effet payée de mains à mains. Pour le ministre délégué au budget, les opérateurs qui se plaignent d'être mis à l'écart du processus sont ceux qui ont négligé l'audit, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas suivi les instructions et les recommandations du gouvernement, concernant le fait que toutes les dettes payables devaient au préalable être auditées. C'est une disposition du programme avec le FMI à laquelle le pays ne peut pas déroger. Ludovic Ngatsé a affirmé que tous les opérateurs qui ont satisfait à l'audit seront payés. «*Nous avons pris le fichier de l'audit et éclaté le payement entre tous les opérateurs ayant satisfait à cette procédure d'identification et de certification*».

Dominique Maléla.

Intégration sous régionale

UNE AMBITION PORTÉE À BOUT DE BRAS PAR LE CONGO

Les besoins en infrastructures sont importants en République du Congo, d'autant que le développement d'une sous région en général et d'un pays en particulier passe nécessairement par le développement des routes. Cette noble ambition consiste à jeter des bases d'un continent véritablement intégré. Dans ce cadre, il faut inclure la création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Celle-ci ne peut être effective et efficace que si en réalité, le continent est véritablement intégré.

Jean Jacques Bouya pendant la visioconférence

Cette déclaration en substance du ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire, des grands travaux Jean Jacques Bouya montre à quel point les infrastructures conditionnent l'intégration sous-régionale. Il les a tenus le 20 octobre dernier, au cours d'un échange sous forme de séminaire en ligne que Tribune Afrique a organisé sous le thème « *quelle stratégie pour financer et renforcer les infrastructures africaines* ». L'objectif visé par ce séminaire est de mettre en relief les infrastructures, en ces temps critiques de crise sanitaire due à la pandémie à Covid-19, qui consacre peu de place à l'investissement.

Les experts du domaine des infrastructures ont échangé sur ces questions depuis Paris, Brazzaville, Abidjan et Cotonou. A côté de Jean Jacques Bouya, on a noté la participation de Mike Salawou, chef de division infrastructures et partenariat à la BAD (Abidjan); Cendrine Delivré, partenaire au sein du cabinet France Lefèbre; Karim-Eddine, expert en infrastructures africaines et Alain Saraka, directeur stratégique de Erise (Benin).

L'intervention du ministre Jan Jacques Bouya a tourné autour de quatre thématiques à savoir : l'opérationnalisation de la zone de libre-échange continentale africaine ; les priorités des infrastructures définies par le gouvernement ; les projets intégrateurs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale ; l'Impact de la pandémie à Covid-19 dans la réalisation des projets infrastructurels au Congo.

En République du Congo, le Document stratégique de réduction de la pauvreté et le programme de municipalisation accélérée ont doté le pays en importants stocks d'infrastructures routières, aéroportuaires, sportives, télécommunicationnelles, énergétiques, administratives utiles à son développement. A l'heure où l'économie est en proie aux bouleversements provoqués par la Covid-19, la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) constitue une occasion à saisir, pour diversifier les exportations, accélérer la croissance et attirer les investissements étrangers.

Pour ce faire, le ministre Jean Jacques Bouya a relevé que le Congo a commencé par booster les interconnexions avec la province de Cabinda en Angola par une route à partir de Pointe-Noire. L'interconnexion électrique est en cours de réalisation entre les deux localités citées. Le ministre en charge des grands travaux a également évoqué l'existence de l'interconnexion par la route entre le Congo et le Cameroun.

« *L'ambition aujourd'hui est de construire un barrage hydro électrique de Chollet à la frontière entre ces deux pays. Entre le Gabon et le Congo, il y a un chantier routier entièrement réalisé et un autre en cours de réalisation, avec l'accompagnement de la BAD. Nous attendons sur l'ensemble des tronçons qui restent, d'autres investisseurs* », a fait savoir le ministre Jean Jacques Bouya.

Et le même orateur de poursuivre : « *Un continent véritablement intégré passe d'abord par une intégration physique des espaces régionaux par une interconnexion réelle entre les ensembles régionaux, entre les Etats et à l'intérieur des Etats ; un aménagement spatial important pour chaque pays. Nous nous inscrivons dans cette approche en privilégiant l'interconnexion avec tout le voisinage. Les efforts se font autour des pays voisins mais les besoins sont importants* ».

L'interconnexion concerne un certain nombre d'infrastructures à savoir le transport dans un cadre multimodal, les infrastructures énergétiques à travers la possibilité d'interconnexion par pool énergétique, les infrastructures de télécommunication à fibre optique. « *Autant des choses qui doivent être mises en place, pour lesquelles l'insuffisance des ressources nous amène à rechercher d'autres modes de financements qui peuvent être innovants et intelligents à l'instar du partenariat public-privé. Tout cela sur fond de la Covid-19* », a précisé Jean Jacques Bouya. Il a par ailleurs lancé un appel à la solidarité mondiale, pour repenser le monde autrement après le passage de la Covid-19 grâce aux innombrables leçons qu'on en aura tiré. L'Afrique a besoin d'infrastructures pour améliorer la vie dans son ensemble.

Rappelons que cette visioconférence visait entre autres objectifs : la recherche des financements par l'Etat congolais, pour la réalisation des projets intégrateurs de la CEEAC. Entre autres projets, nécessitant également de lourds investissements figure en bonne place : le Corridor 13 (route Ouesso-Bangui-Ndjamena) ; le pont route-rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa; la construction du barrage hydroélectrique de Sounda qui alimentera non seulement la zone économique spéciale de Pointe-Noire mais également les pays voisins. Le ministre Jean Jacques Bouya a fait état de 12 projets intégrateurs dont trois feront l'objet d'une table-ronde des partenaires techniques et financiers qui sera organisé très prochainement à Paris en France.

Dominique Maléla

Tarifs des insertions

1 page entière en couleurs
200.000 Fcfa

1/2 page entière en couleurs
100.000 Fcfa

1 page entière noir et blanc
150.000 Fcfa

1/2 page entière en noir et blanc
75.000 Fcfa

¼ page entière en noir et blanc
50.000 Fcfa

Luvick Chinove Otoka Eyenguet lauréat du 8è SAIIT

« NOTRE VISION SUR LE FUTUR EST CLAIRE : APPORTER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DU QUOTIDIEN »

La 8ème édition du salon africain de l'invention et de l'innovation technologique organisée à Brazzaville du 15 au 17 octobre courant a tenu ses promesses. Six prix ont été attribués aux meilleurs créateurs. Le Congo a été honoré par le jeune Luvick Chinove Otoka Eyenguet, qui a reçu le prix grand public pour son projet « *non-invasive glucomètre et pulse oxymètre* ». L'homme qui a une vingtaine d'inventions à son actif, nourrit de grandes ambitions, en vue d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent au quotidien à la société humaine.

Le Patriote : ***Vous avez été primé à la 8è édition du Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique, pour votre projet non-invasive glucomètre et pulse oxymètre. En quoi consiste cette invention ?***

Luvick Chinove Otoka Eyenguet : Le non-invasif glucomètre et pulse oxymètre est un appareil de la médecine qui consiste à déterminer le taux du sucre dans le corps, sans piqûre ni même prélèvement de sang, le rythme cardiaque et la saturation d'oxygène en moins d'une minute. Beaucoup de personnes sont retentissantes sur le test de glycémie parce qu'elles ont peur de la piqûre et ne sont pas habituées à la douleur. Le temps d'analyse de glycémie dans les urgences est très crucial pour les médecins, avant d'intervenir sur un patient et cet appareil donne les résultats des paramètres cités en moins d'une minute. La plupart des patients diabétiques perdent la vie par crise cardiaque. Ils prennent le temps de faire le diagnostic de leur glycémie mais pas de la saturation d'oxygène ni même de leur rythme cardiaque. De plus, pour ceux qui sont atteints du diabète de type 1, ils sont censés faire le diagnostic de leur glycémie très régulièrement, mais le fait qu'ils sont obligés de se faire piquer tous les jours, peut provoquer des infections si cela n'est pas fait avec précaution. En plus, ils doivent acheter les micro-puces et les aiguilles ; ce qui veut dire des dépenses supplémentaires. Cette vieille procédure les empêche de faire le bon suivi de leur état de santé. Mais, avec l'appareil que nous avons créé, ils ne sont plus obligés de faire des dépenses excessives pour acheter les aiguilles et les micros puces, ils ne vont plus faire deux consultations, ils ne sont plus obligés d'être piqués. Cet appareil peut-être utilisé par toute la famille. D'ailleurs plus de 200 personnes ont été gratuitement consultées lors du salon africain de l'invention et de l'innovation, et cela a été possible parce que les visiteurs n'ont ressenti aucune douleur et n'ont pas perdu plus d'une minute pour être informés sur leur glycémie, leur rythme cardiaque et leur saturation d'oxygène.

LP: ***Comment vous est arrivée l'idée de concourir au Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique et comment vous-vous y êtes pris, avant d'en arriver là ?***

L.C.O.E: Nous avons été informés de la 8ème édition du salon par la direction générale de l'innovation technologique placée sous les auspices de monsieur MABIKA. Il nous a sensibilisés sur le SAIIT et nous a orienté à l'antenne de l'OAPI au ministère l'économie, de l'industrie et du portefeuille public pour protéger nos projets, car c'est l'un des critères de sélection pour y être convié. Nous avons été reçus par une équipe formidable dirigée par la directrice de l'antenne OAPI Congo, madame Oniangué qui a tout mis en œuvre pour que les innovateurs et inventeurs puissent protéger leurs innovations et inventions, afin d'avoir toute la légitimité de participer au salon et de concourir aux prix que le salon offrait. Hier, la protection des propriétés intellectuelles était un vrai casse-tête et coûtait très cher (environ 475.000 francs par innovation ou invention). Mais aujourd'hui, nous en sommes exemptés et faisons partie des personnes jugées économiquement faibles ; ce qui nous donne le droit de demander une assistance financière à l'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public Gilbert Ondongo. Cette démarche nous a permis de payer 25.000 francs seulement par projet, pour pouvoir voir nos innovations et inventions être protégées et remplir les conditions pour concourir au salon.

LP : ***C'est sûr que vous avez rencontré quelques difficultés sur le chemin qui vous a conduit à ce prix ; quelles sont ces difficultés ?***

L.C.O.E : La première difficulté est le fait que nous ne soyons pas médecin. Alors il nous a fallu travailler dans une

Luvick Chinove Otoka Eyenguet

entreprise de maintenance des appareils de médecine et c'est par ce biais que ce projet est né. D'autres difficultés sont le fait que les éléments électroniques ne soient pas disponibles au Congo alors, il nous a fallu commander des pièces en Chine et nous étions basés au Ghana. Une autre difficulté a été le déficit d'informations sur le glucomètre et le pulse oxymètre existants. Alors, nous avons été obligés de faire des rencontres avec les professionnels qui ont plus de dix ans d'expérience sur les machines de la médecine. Ils nous ont beaucoup apporté sur les avancées de notre projet.

LP : ***Maintenant que vos mérites ont été reconnus, le fruit de vos recherches primé, quelles sont vos ambitions pour le futur ?***

L.C.O.E: Notre vision est claire sur notre futur, apporter des solutions sur les problèmes du quotidien à travers l'innovation technologique, les sciences, l'intelligence artificielle et robotique. Aujourd'hui, ce prix nous permet premièrement de protéger le maximum de nos innovations et inventions. Car nous sommes aujourd'hui à plus d'une vingtaine d'innovations et inventions. Nous allons aussi augmenter la capacité de notre laboratoire pour faciliter nos recherches et approfondir nos connaissances afin d'accroître nos chances sur les prochaines éditions. Nous avons une autre invention très capitale pour booster l'économie congolaise et nous voulons nous concentrer sur çà, tout en créant une unité de production locale. C'est vrai que ce prix soit bas pour que le peuple congolais s'approprie plus tôt que possible nos solutions, mais c'est l'idéal pour que nous fassions quelque chose pour résoudre au moins un problème.

LP : ***Au cours du salon de Brazzaville, les créateurs ont réclamé davantage d'aides ; quel est votre avis à ce sujet ?***

L.C.O.E : Je dois d'abord reconnaître que l'aide déjà mise en place pour la protection de nos innovations et inventions est un grand avantage que beaucoup n'ont pas. J'ai aussi été informé sur la proposition de loi en faveur des startups afin de nous exempter des taxes et impôts. Ce qui revient à dire qu'un grand travail est en train de se faire. Mais, d'autre part, si l'Etat reconnait que nous sommes des acteurs économiquement faibles, il devrait apporter un accompagnement financier, afin de pouvoir donner longue vie aux initiatives déjà prises. Les innovateurs et inventeurs économiquement faibles n'ont pas de soutien pour obtenir des investissements revenant des investisseurs et des banques. Les banques et les cabinets d'investissement ne nous accompagnent pas et ne nous accordent aucune chance sur des prêts qui peuvent permettre notre émancipation. L'Etat, peut être cette structure qui accompagne les inventeurs et innovateurs enregistrés en garantissant les demandes de prêts et de financement et, il peut aussi marteler pour que le taux d'intérêt soit baissé ou il peut se porter garant sur çà. Nous savons innover et inventer, mais nous ne savons comment vendre nos idées, nos projets ou produits.
En plus, nous n'avons pas les moyens de prendre un cabinet pour résoudre cette question, et c'est là que les banques et les cabinets d'investissement devraient nous accompagner s'ils veulent nous financer, tout en étant sûrs que le financement sera utilisé, bien utilisé. Malheureusement, ils ne prennent même pas le temps de nous rencontrer, de nous écouter ou même de nous visiter. Nous recevons juste des formulaires à remplir et cela détermine si nous pouvons recevoir un prêt ou pas.

LP : ***Qu'avez-vous envie de dire aux autres créateurs qui ne se manifestent pas et ne veulent pas s'exprimer à des occasions comme le Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique ?***

L.C.O.E : J'aimerais d'abord dire que je comprends notre peine et nos difficultés. Le chemin que nous avons emprunté est périlleux. Mais nous l'avons quand même choisi. Personne ne nous avait dit que ça sera facile bien que nous ayons peut-être sous-estimé les étapes et les difficultés. C'est ce qui fait notre métier. Tout le monde ne peut pas voir le service que nous proposons comme nous le voyons. Et beaucoup attendent que nous y arrivons pour apparaître. Soyons sereins et assurés, car un jour notre travail sera reconnu et récompensé. Travaillons en synergie pour être une puissance, car le défi n'est pas personnel, mais collectif.

Propos suscités par
Jules Débel

Invention

« NOS PORTES SONT GRANDEMENT OUVERTES POUR ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES INVENTEURS ET CHERCHEURS CONGOLAIS »

déclare Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou

Le ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, M. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, a exhorté la semaine dernière à Brazzaville, les inventeurs et chercheurs congolais toutes branches confondues, à se rapprocher des structures administratives compétentes pour se faire connaitre, afin de bénéficier de l'appui nécessaire devant permettre la diffusion de leurs créations à un large public.

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou et Denis L. Bohoussou

Cette exhortation a été faite au cours d'une conférence de presse qu'il a animée conjointement avec le directeur général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Denis L. Bohoussou, à la clôture de la 8ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT), le 17 octobre 2020 dans la capitale congolaise. Une conférence qui a tourné autour du problème des inventeurs et chercheurs, se plaignant du non-accompagnement par l'Etat de ce qu'ils entreprennent dans le domaine qui est le leur.

Le ministre Coussoud-Mavoungou qui s'est réjoui de la participation des inventeurs congolais à ce salon grâce à l'appui du gouvernement, a rétorqué à cette doléance en ces termes : « *oui, on doit accompagner les créateurs que l'on voit et non ceux que l'on ne voit pas. Si aujourd'hui on ouvre le registre au niveau de nos structures spécialisées, on se rend compte qu'il n'y a pas beaucoup d'inventeurs et de chercheurs qui s'annoncent* ».

Au niveau du ministère d'Etat chargé de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public où est logée l'antenne nationale de l'OAPI, et du département de la recherche et de l'innovation technologique, le ministre a assuré que toutes les portes sont grandement ouvertes pour accueillir et faire valoriser ce dont les Congolais sont capables en matière d'invention et de recherche.

Sur ce point, M. Denis L. Bohoussou a ajouté que l'OAPI est un système intégré qui apporte une réponse globale, étant donné que les inventeurs et les chercheurs ont plusieurs guichets où ils peuvent déposer leurs doléances, notamment au gouvernement qui peut agir soit directement, soit par le canal de l'antenne nationale de l'OAPI basée au niveau du ministère en charge de l'économie.

Par ailleurs, l'OAPI a des lignes de subventions aussi bien pour les inventeurs isolés que pour les centres de recherche. Malheureusement, l'OAPI reçoit très peu de demandes éligibles sur ces fonds qui doivent permettre aux inventeurs et aux structures de recherche de démarrer leurs travaux, en attendant un accompagnement plus massif des autorités locales, a déploré le DG de cette organisation à la conférence de presse.

A sujet de la procédure de délivrance du brevet d'invention de l'OAPI, M. Denis L. Bohoussou a fait savoir qu'elle est l'une des plus rapides au monde. Pourvu que les pièces de la demande soient complètes, le brevet est obtenu au bout d'une année maximum, si non en quelques mois, contrairement à d'autres systèmes.

Gulit Ngou

LE PATRIOTE
Siège: 106 bis, Rue Ewo - Ouenzé
N° MAT. 053/MCRP/DGA/DPE DU 25 MARS 2010

Directeur Général
Patrick YANDZA

Directeur de la Publication
Guy MOUKOZA

Rewriter
Aimé Raymond NZANGO

Equipe rédactionnelle
Laurent LEPOSSI,
Georges ENGOUMA,
Jules Débel,
Gulit NGOU,
Dominique MALELA,
Ernest OTSOUANGA

Relationniste
Anderson de MBALOÉ,

Mise en pages
YENGO MALANDA

Impression
Les Dépêches de Brazzaville

Covid-19

UNE ENQUÊTE POUR DÉTERMINER LE STATUT IMMUNITAIRE

L'enquête séro-épidémiologique sur l'infection par le coronavirus débute ce lundi 26 octobre 2020 et se poursuivra jusqu'au 30 novembre de la même année, sur toute l'étendue du territoire national. Cette opération vise à identifier les personnes affectées et de déterminer le statut immunitaire des individus, afin de réduire le risque de propagation du virus et de protéger les groupes à risque. Selon les experts, plus de 90% de cas de Covid-19 au Congo ne présentent pas les signes de la maladie.

Le lancement de ladite enquête a eu lieu le 20 octobre 2020 à Brazzaville, par la ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement Jacqueline Lydia Mikolo. Entre autres personnalités présentes dans la salle de conférences de la préfecture, on peut citer le préfet de Brazzaville Pierre Cébert Ibockot Onangha, le représentant de l'OMS au Congo Lucien Manga ainsi que le représentant de l'UNICEF.

Toutes les tranches d'âges seront concernées dans cette étude, pour un total d'au moins 800 ménages dans 50 zones de dénombrement, issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2007. Il s'agit de 288 ménages de Brazzaville et 192 de Pointe-Noire. L'enquête ciblera 32 ménages département dans le Niari, les Plateaux et la Likouala. Dans chacun des 7 autres départements à savoir la Bouenza, le Kouilou, le Pool, la Lekoumou, la Cuvette, la Cuvette Ouest et la Sangha, l'enquête portera sur 34 ménages.

« *Le gouvernement a confié au laboratoire national, la tâche de déterminer le taux d'anti corps au sein de la population congolaise. Il est question de recueillir des informations qui permettront de comprendre comment le virus a circulé dans notre pays et donner matière à décision auprès des gouvernants* », a expliqué le directeur du laboratoire national.

Jacqueline Lydia Mikolo a saisi cette occasion pour sensibiliser la population, à propos du coronavirus qui sévit actuellement sous d'autres formes. En effet, a-t-elle fait savoir, « *le nouveau coronavirus SRAS-Cov-2 se transmet principalement par des gouttelettes respiratoires et par contact étroit. En tant que nouveau virus, il n'existe pas d'immunité préexistante contre lui. Dans la grande majorité, la maladie évolue de façon bénigne, avec des troubles respiratoires légers, accompagnés d'autres symptômes tel que la fièvre, la toux et l'essoufflement. Dans certains cas ces symptômes peuvent entrainer la mort et nécessitent un traitement médical* ».

Néanmoins, la ministre en charge de la santé a exprimé un sentiment de fierté et de satisfaction, pour les résultats probants obtenus depuis le début de la riposte. « *Le Congo a inversé la courbe épidémique de la maladie à Covid-19, grâce aux mesures mises en place par le gouvernement et à la mise en œuvre des interventions du plan national de riposte*».

La ministre de la santé lors du lancement de l'enquête

Le représentant de l'OMS pour le Congo Lucien Manga a également reconnu cet effort et félicité les autorités nationales. Pour ce dernier, «*le Congo est l'un des rares pays qui a simultanément mis en place, toutes les mesures qui étaient préconisés dès le début de la pandémie, pour pouvoir en atténuer les effets*».

Dominique Maléla

Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B)

UN NOUVEAU BRAS DE FER EN PERSPECTIVE

Ce bras de fer procéderait du refus catégorique de la direction générale du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B) de rétablir dans ses droits le président de l'Intersyndicale de cet établissement sanitaire, Bienvenu Victor Kouama. Aux termes de la décision de la commission de litiges rendue le 16 octobre 2020, cette instance habilitée « *n'autorise pas le licenciement de Bienvenu Victor Kouama* ». De son côté, le directeur général du CHU-B Denis Bernard Raiche, par une note adressée à la ministre de la santé quatre jours après, annonce le « *maintien de la décision du licenciement de l'intéressé*». C'est donc un bras de fer en perspective, si l'on n'y prend garde.

Une vue partielle du bureau de l'Intersyndicale du CHU-B

Denis Bernard Raiche directeur général

Le procès-verbal de la commission des litiges, instance spécialisée dans la résolution des litiges sociaux sous tutelle du ministère du travail, donc de la vice-primature, indique les représentants des différentes parties ayant pris part à la réunion. La commission a entendu pour le compte du CHU B, Denis Bernard Raiche directeur général, Raffelini le directeur des ressources humaines et Ulrich Biez, le directeur général adjoint. Du côté des travailleurs, elle a entendu naturellement les responsables syndicaux à l'instar de : Albert Ngatsté Oko, François Ondélé Ngakosso, Maurice Elenga, Gaston Tsana, Calixte Ntsoumou et le principal intéressé, Bienvenu Victor Kouama.

Les faits

Les faits rapportent que la direction générale du CHU B avait introduit en début du mois d'octobre, une demande de licenciement du président de l'intersyndicale pour «*propos injurieux et menaces physiques envers d'autres travailleurs, faux et usage de faux documents en vue d'obtenir déloyalement des marchés, allégations mensongères à l'endroit des autorités politiques* ». Des accusations réfutées par Bienvenu Victor Kouama qui a qualifié « *d'illégal et brutal son licenciement au vu de la procédure légale édictée par le code du travail* ». Consciente de la protection dont jouit l'intéressé en sa qualité de salarié, la direction générale du CHU-B avait pourtant saisi la commission de litiges pour solliciter l'autorisation de le licencier. Cette demande fut introduite le 7 octobre 2020, alors que Denis Bernard Raiche avait licencié le président de l'intersyndicale deux jours avant, soit le 5 octobre 2020. Or, relève la commission, l'article 210 du code du travail « *interdit à tout employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en ce qui concerne notamment l'embauchage, la conduite, la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la rémunération, l'octroi des avantages sociaux, les mesures de discipline et de congédiement* ». La commission constate en outre que la procédure de licenciement instituée par l'article 176-2 du code de travail n'a pas été respectée.

Un licenciement foncièrement illégal

La commission de litiges note en outre que, même s'ils seraient vrais, « *les faits reprochés datent d'il y a huit mois notamment, du 4 février 2020, avant l'arrivée du directeur général ayant prononcé la sanction, oubliant que le temps prescrit les faits d'autant que les négociations avec l'intersyndicale sont en cours au niveau du ministère du travail* ». Ces éléments d'appréciation ont permis à la commission d'établir que «*le licenciement de Bienvenu Victor Kouama est foncièrement illégal, donc abusif et irrégulier* ». Ce constat l'amène en conséquence à déclarer que la « *commission de litiges n'autorise pas le licenciement de monsieur Kouama* ». Dans un rapport qu'il a adressé à sa tutelle suite à cette décision, le directeur général du CHU B fustige des événements et des faits regrettables survenus en pleine réunion de la commission.

Auprès de Jacqueline Lydia Mikolo, Denis Bernard Raiche se plaint du fait que la commission ait été composée séance tenante. Le directeur général du CHU-B notifie à la ministre le non-respect de la parité, le défaut d'équité dans le temps de parole. Il relève également « *des écarts de langage et des paroles blessantes prononcées contre la délégation du CHU-B* ». De même, la direction du CHU-B stigmatise le manque de professionnalisme de la commission. Il dénonce une « *ambiance polluée et anti professionnelle des débats* ». Forts de ce constat amer, Denis Bernard Raiche émet des doutes, quant à « *l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité de la commission* ».

Par conséquent, la direction générale du CHU-B «*s'objecte à la décision de la commission, décision non exécutoire et non fondée en fait et en droit. Elle maintient la décision de licenciement de l'intéressé* ». Le communiqué signé le 21 octobre 2020 par Solange Samba Toyo, conseillère spéciale du directeur général, chargée de communication externe du CHU B annonce par ailleurs que « *le CHU de Brazzaville reste ferme sur sa décision de licenciement* ». La direction du CHU-B « *prend acte de l'avis de la commission. Considérant que celui-ci n'est pas exécutoire* ». Elle indique que si l'agent décide de contester la décision du CHU-B, il pourra utiliser les recours prévus devant les instances appropriées.

«*C'est une insulte à la loi, un déni de justice et un assassinat de l'exercice du droit syndical*», s'exclame un responsable syndical ayant requis l'anonymat. Il redoute des lendemains sombres pour l'hôpital, son personnel et ses patients. Les syndicalistes actuellement en négociations à la vice-primature se réservent le droit d'engager toute action légale pour faire respecter le droit.

Ernest Otsouanga

Océan du Nord

La société Océan du Nord est désormais aussi sur les trajets Brazzaville - Sibiti et Brazzaville - Impfondo / Bétou

Pour les usagers de **Brazzaville – Pointe-Noire** les agences disponibles sont:

Agence de Mikalou, 1 rue Ango (Avenue de la Tsiemé

Agence Angola Libre, Avenue de l'OUA face Commissariat central Makélékélé

Agence de Moukondo-Mazala face à SNE

Agence de Moungali, 131 avenue des 3 martyrs non loin de Yoka Bernard

Pointe-Noire – Brazzaville

Agence Kouinkou, arrêt Zango
Agence OCH, avenue des bord-bord non loin du château

Agence Voungou, avenue de la liberté, arrêt étage

Agence de Tié-Tié, arrêt Savon, non loin de la station SNPC

Contact :

05 728 88 33
06 627 66 40

bon voyage

Education non formelle

UN BON DÉPART POUR LA RENTRÉE DES ÉCOLES ORA ET LA RELANCE DE SES ACTIVITÉS

Les 5 290 enfants autochtones des écoles dénommées Observer-Réfléchir-Agir (ORA) ne cessent de bénéficier de l'attention soutenue et affectueuse de l'Etat ainsi que de ses partenaires. Cette sollicitude a été une fois de plus manifestée le 19 octobre 2020 par la distribution de kits et uniformes, à la faveur de l'année pédago-andragogique 2020-2021 dans le département de la Likouala. La rentrée de l'école du village Mozaka, à 15 kilomètres d'Impfondo sur la route de Dongou, marque en même temps la relance des activités des écoles ORA. Une année scolaire bien partie, se satisfait le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso qui a présidé lui-même cet événement.

Tous les outils et uniformes distribués seront renforcés et renouvelés au cours de l'année scolaire qui commence. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi portant protection et promotion des populations autochtones. Elle leur garantit tous les droits dont le droit à l'éducation. A cet effet, l'article 17 de la loi 2011 stipule que « *L'Etat prend des mesures spéciales pour faciliter la jouissance de ce droit. Il développe et met en œuvre des programmes d'éducation, des structures appropriées qui correspondent au besoin et au mode de vie des populations autochtones* ».

L'article 21 de la même loi indique que « *l'Etat prend des mesures spéciales pour que les enfants autochtones bénéficient d'une assistance à tous les niveaux du système éducatif, formel et non formel* ». Le décret d'application de ladite loi précise que les partenaires de l'Etat « *impliqués dans la scolarisation des enfants autochtones s'engagent à leur offrir un enseignement primaire complet de qualité. Ils soutiennent leur scolarisation à travers la gratuité des outils d'écoliers distribués en kits au début de l'année scolaire et renforcés au cours de l'année au fur et à mesure de leur dépréciation, épuisement ou de leur perte. Sont également couverts par la gratuité les uniformes et le matériel didactique* ».

Voilà pourquoi le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation Anatole Collinet Makosso a donné le coup d'envoi de l'année pédago-andragogique et relancé les activités des écoles ORA à l'école de Mozaka. Cette école qui a été expressément choisie en raison de son état de dégradation avancé n'a pas laissé indifférent le ministre en charge de l'enseignement général. « *On aurait pu organiser cette cérémonie dans une école où toutes conditions sont bien réunies. Mais nous avons choisi Mozaka pour que nous voyons tous l'état de cette école. Que nous sachons que cela entre dans les priorités du gouvernement. Il faut offrir à tous les enfants un cadre d'apprentissage idéal* ».

Au terme de la supervision de la rentrée pédago-andragogique à Mozaka, le ministre Anatole Collinet Makosso, le préfet de la Likouala Gilbert Djombo Bomondjo ainsi que les émissaires des agences du système des nations unies oeuvrant au Congo ont constaté avec bonheur, l'effectivité des cours dans des centres d'alphabétisation et de préscolarisation, les écoles primaires, collèges et dans le lycée Noumazalay d'Impfondo. Ils ont échangé avec le personnel éducatif sur les conditions particulières de reprise des cours et sur la reconduction des nouvelles approches pédagogiques. Pour appuyer les élèves à mieux apprendre à travers l'internet et les autres médias, des cahiers d'activités des classes intermédiaires ont été remis au préfet de la Likouala.

Notons que le ministre Anatole Collinet Makosso après avoir fait le constat de la rentrée scolaire 2020-2021 sur l'ensemble du territoire national a manifesté sa satisfaction en ces termes : «*j'éprouve le sentiment de satisfaction. On s'est assuré avec les partenaires de l'effectivité de la reprise des cours sur toute l'étendue du territoire national. La Likouala peut servir de repère et nous convaincre de ce que l'année scolaire est effective dans tout le pays. La Likouala sert aussi de repère parce que nous y avons supervisé la rentrée pédago-andragogique des écoles ORA. C'est ici que nous avons la plus forte communauté des enfants autochtones fréquentant ces écoles. Nous sommes sûrs que ces apprenants bénéficient du système d'éducation non formel et d'appui pédagogique* ».

De retour à Brazzaville, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a participé du 20 au 22 octobre 2020, au séminaire sur le « *segment des experts de l'éducation* », prélude au « segment de haut de niveau des chefs d'Etat » sur l'éducation. Placé sous le thème « *exploiter une connectivité* », ce segment a permis aux participants de reconnaître l'importance de ce créneau. Ils se sont partagés les expériences de leurs pays respectifs. C'est au cours de cette rencontre que la continuité prélogique adoptée en République du Congo, l'école à domicile via la télévision, les réseaux sociaux, les classes virtuelles et la distribution des cours polycopiés pour faciliter l'apprentissage en période de crise sanitaire ont été favorablement accueillis par les experts et encouragés par la directrice générale de l'UNESCO.

Henriet Mouandinga

PARADOXES PARADOXES PARADOXES PARADOXES PARADOXES

◆Le transport et la tarification dans les bus privés, un casse-tête chinois

L'observation de la mesure de distanciation physique appliquée dans les bus a engendré la réduction du nombre de passagers dans les moyens de transport en commun, mettant à rude épreuve les usagers. Pour se déplacer d'un quartier à un autre, notamment dans les zones périphériques, il faut retrousser les poches. La circulation aux heures de pointe sur les axes Total - Nganga-Lingolo et Total Mayanga en est une parfaite illustration. Sur le premier axe, le tarif est fixé par les chargeurs à 500 frs pour aller du marché Total à Nganga- Lingolo et 300 frs si l'on veut atteindre Mayanga. Devant cette situation conjoncturelle, les usagers désemparés ont les regards tournés vers les autorités municipales pour que leurs peines soient allégées. Les bus de transports de la STPU dits « mal à l'aise » qui devaient soulager les souffrances de la population sont en nombre insuffisant. Le salut ne pourrait venir que de la remise du nombre initial des passagers dans les bus avec comme exigence, le port obligatoire et conforme du masque. Les Brazzavillois se demandent aussi entre les vendeurs des denrées alimentaires qui s'entassent dans les marchés et ceux qui empruntent les bus pour quelques minutes, lesquels sont plus exposés à la pandémie du Coronavirus ?

◆Et si l'Esprit-Saint soufflait sur l'Eglise Evangélique du Congo

Depuis le début de l'année 2020, l'Eglise Evangélique du Congo traverse une crise de leadership au sommet de sa pyramide. L'équipe dirigeante actuelle arrivée en fin de mandat, se trouve dans l'incapacité de convoquer l'Assemblée Synodale élective, invoquant la pandémie de coronavirus qui ne permet pas des rassemblements de plus de cinquante personnes. Pendant que les choses trainent, le courant formé par ceux qui se disent légalistes, a décidé de retirer au président actuel la signature et le cachet. Du coup, la crise devient aiguë et le Parquet est saisi pour dire le droit conformément aux textes fondamentaux de cette église. Aux dernières nouvelles, nous apprenons, la convocation de l'Assemblée Synodale élective par l'aile dite légaliste qui se déroulera du 11 au 15 novembre 2020 à Brazzaville. Prions pour que cette Assemblée synodale se déroule sous la protection et l'inspiration de l'Esprit Saint pour que Dieu soit glorifié.

◆Comment les enfants des familles pauvres réussissent plus que d'autres ?

De plus en plus les résultats scolaires nous offrent un grand paradoxe: d'un côté, les enfants issus des familles pauvres qui réussissent massivement, de l'autre, ceux issus des milieux nantis qui ont tout, mais échouent en grand nombre. Point n'est besoin de remuer les méninges pour constater que les enfants des familles aisées passent le plus clair de leur temps dans les loisirs : anniversaires, mariages, pâtisseries, soirées dinatoires et week-ends endimanchés hors de la ville… La télévision et les jeux vidéo colonisent leur âme et esprit. Quant aux enfants de ghettos, ils n'ont presque pas de distraction. La misère, leur meilleure amie, les oblige à se battre pour leur avenir et savent appliquer l'adage « aide-moi, le ciel t'aidera ». C'est pourquoi même au clair de lune, ils se consacrent à leurs devoirs.

◆Causes de déchirement des familles

Que se passe-t-il dans nos familles? Pourquoi tant de divisions et de haine ? Pourquoi se rejette-t-on ? Souvent, c'est à cause de l'ascension sociale d'un proche. Parfois, c'est à cause des décès successifs dans le clan… Tout de suite, des explications fantaisistes sont données. Aussi vite, des boucs émissaires sont désignés. Généralement, les regards sont tournés vers les mieux nantis auxquels des étiquettes tout aussi fantaisistes sont collées: Francs-maçons, Rosicruciens, magiciens, trafiquants d'ossements humains… S'en suivent délations, stigmatisation, vindictes injustifiées et mort. Pourtant, chaque jour nous fléchissons nos genoux, pour prier Dieu, en lui demandant de faire de nous « *la tête et non, la queue* ». A chaque instant, nous implorons le Ciel, de nous délivrer de la pauvreté et de nous élever en dignité. Une fois que les prières de l'autre sont exaucées, nous en faisons des causes de suspicions et de divisions. Qu'attendons-nous réellement de Dieu ?

Décès du professeur Dominique Ngoïe-Ngalla

UN HOMME QUI PRENAIT ET VIVAIT LA VIE DANS UNE SIMPLICITE TRANSCENDANTALE FORÇANT L'ADMIRATION

Le professeur Dominique Ngoïe-Ngalla s'est éteint le samedi 17 octobre 2020 peu avant minuit, à l'Hôpital de Melun en France, où l'homme des lettres y était admis pour des problèmes récurrents de santé. Ainsi qu'il l'avait écrit, de nombreuses années auparavant dans sa « Prière pour être enterré à Mandou », « la nuit est descendue sur ses paupières closes à jamais ».

C'est donc loin du Congo, sa terre natale que le professeur Ngoïe-Ngalla a choisi de partir pour l'au-delà, une éventualité qu'il prophétisait déjà, en demandant à Dieu de permettre qu'il prenne son « *repos parmi les ruines de Mandou déserté par ses fils oublieux* ». Homme affable, toujours souriant et d'une modestie dont le rapport avec l'autre rompait les clivages que la sommité intellectuelle qu'il incarnait pouvait créer, Dominique Ngoïe-Ngalla prenait et vivait la vie avec philosophie, dans une simplicité transcendantale qui forçait l'admiration.

« *Moi, ministre ? Non, mon ministère c'est la faculté* », disait-il, récusant certaines sollicitations politiques qui auraient pu changer le cours de sa vie, tant il était convaincu que son devoir vis-à-vis de la postérité, était d'apporter le savoir et la connaissance à ces étudiants qui par lui, se sont ouverts les yeux sur un monde que depuis, ils ont regardé différemment et pour lequel ils s'investissent au quotidien.

En avance sur son temps, alors que personne n'évoquait encore la condition des peuples dits autochtones, Dominique Ngoïe-Ngalla rédigeait sa « *Lettre d'un Pygmée à un Bantou : tous frères en humanité* ». Préfacier de plusieurs ouvrages à travers le continent, Dominique Ngoïe-Ngalla se disait un homme du Monde.

Pour le monde culturel et au-delà, un grand Baobab s'est couché. Heureusement, pour cette bibliothèque qu'il représentait et qui brûle, Dominique Ngoïe-Ngalla a su de son vivant, mettre à l'abri nombre d'ouvrages, à travers ses étudiants qui furent entre autres, sa raison de vivre, depuis, entrés dans la vie active, en qui continueront de germer les idées d'un Homme qui a vécu sa vie avec Humanité. En certains de ses étudiants, ces idées ont pris corps et ils les expriment déjà avec brio.

Né en 1943 à Kimvembé, un bourg du district de Mabombo dans le département de la Bouénza, Dominique Ngoïe-Ngalla qui referme l'ouvrage de sa vie à 77 ans, alliait Histoire et Philosophie, tels des supports dialectiques, de formation et de transformation de l'Humain. Il était titulaire d'un doctorat de 3ème cycle d'Histoire de l'Université de Bordeaux ainsi que d'un doctorat ès Lettres obtenu à Paris-Sorbonne. Il a enseigné pendant 25 ans à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, et était connu comme professeur d'histoire et de latin.

De nombreux sujets de recherche

Ngoïe-Ngalla ne manquait pas de sujets de recherche. Il était particulièrement passionné par les questions de migration dans l'espace du Bassin du Congo (Congo, Gabon et RDC), qui ont fait l'objet d'une publication : «*Les Kongo de la vallée du Niari : origines et migrations XIII-XIXème siècles* ».

Un autre de ses thèmes favoris fut l'histoire religieuse à l'époque coloniale. Alliant la rigueur de l'historien à l'écriture fluide du romancier, son ouvrage « *Au Royaume du Loango, les athlètes de Dieu* » nous entraîne dans l'évangélisation du royaume vili du XIXè siècle, par les frères de la Congrégation du Saint-Esprit.

La nature de l'Etat en Afrique fut un de ses thèmes d'étude et d'interrogation. Dans « *Le retour des ethnies. Quel Etat pour l'Afrique* », Ngoïe-Ngalla analyse les circonstances du réveil identitaire, au début du XXè siècle, dans certains groupes ethniques en Afrique contemporaine, en prenant l'exemple du Congo-Brazzaville. Il y aborde entre autres la question de la traite des Noirs et de ses relais locaux, un passé douloureux dans lequel les violences plongeraient en partie leurs racines, selon lui. Un sujet sensible sur lequel il invite ses pairs à faire des recherches plus poussées.

Pour en finir avec ce réveil identitaire qui s'accompagne souvent de violence, il préconise de revivifier le « *fond tout à fait admirable d'humanité* » qui brillait dans les institutions traditionnelles. « *Ce fond d'humanité universelle doit être réactivé, afin qu'il serve de terreau où la végétation d'une nouvelle Afrique plongera ses racines*», martelait-il. Approchant ces questions avec le regard de l'historien, mais aussi du philosophe et du citoyen, il appelle les responsables africains à bâtir un Etat citoyen commun, et à donner à leurs ressortissants une « *éducation civique qui ne soit pas en rupture avec l'éducation donnée dans les sociétés de base, mais qui complète plutôt et achève celle-ci* ».

Romancier et poète

Cet historien qui aima sa patrie « avec piété », se définissait comme un « bantou d'Afrique centrale ». Profondément humaniste, il s'élevait contre toutes formes de discrimination et d'exclusion, qu'elles viennent du Nord comme du Sud. Il fut l'un des premiers intellectuels à fustiger les préjugés et les stéréotypes dont furent et restent victimes les peuples autochtones de son pays. En témoigne son livre «*Lettre d'un pygmée à un Bantou* ».Ngoïe-Ngalla était aussi romancier et poète. Si, à l'étranger, on le connaît surtout comme historien, en revanche, au Congo, son œuvre littéraire et poétique est bien connue des lycéens. Ainsi, son poème «Prière pour être enterré à Mandou» revient souvent aux examens d'Etat, notamment au Baccalauréat.

Il laisse derrière lui une œuvre abondante. Sa disparition est une grande perte pour sa famille et ses amis, mais aussi pour la communauté des historiens congolais et africains dont il fut l'un des membres éminents. Outre sa famille qui déjà s'y emploie, puissent les autorités de son pays dont il portait le rayonnement par-delà les frontières nationales, s'impliquer à réaliser sa dernière volonté, longtemps exprimée comme une prière : « *être enterré à Mandou* ».

Gulit Ngou

Sénat

HOMMAGE À BIENVENU EWOKO

Depuis le samedi 24 octobre 2020, la dépouille mortelle du secrétaire général du Sénat Bienvenu Ewoko décédé le 12 octobre 2020 au CHU de Brazzaville, repose désormais au cimetière du centre-ville de Brazzaville

La cérémonie d'inhumation a été précédée d'une cérémonie de recueillement, placée sous le patronage du président du Sénat Pierre Ngolo. Le président de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba a été à ses côtés. Le gouvernement a été représenté par le ministre des affaires foncières et du domaine public chargé des relations avec le parlement Pierre Mabiala.

Dans l'oraison funèbre prononcée pour la circonstance, le directeur de cabinet de la première questure du Sénat, Félix Okondza a fait l'éloge du défunt sur tous les plans. Il l'a présenté comme un brillant universitaire qui a obtenu en 1987 le doctorat 3ème cycle en socio-économie du développement ; un enseignant chercheur qui a connu une activité scientifique intense ; un acteur politique de la société civile engagé ; un secrétaire général qui a donné le meilleur de lui-même ; un maitre karatéka ceinture noire 3ème dan.

« *Intellectuel aux convictions fortes, Bienvenu Ewoko a été un cadre exemplaire, doté d'une conscience professionnelle indéniable. Avec sa disparition, le Sénat perd l'un de ses serviteurs les plus chevronnés, les plus assidus* », a conclu l'orateur.

D.M

Ligue européenne des champions

UNE ENTAME DOULOUREUSE POUR LE PARIS SAINT GERMAIN ET LE REAL MADRID

Malgré la menace combien inquiétante de la covid-19, l'Union européenne de football association (Uefa) a quand même donné, la semaine dernière, le coup d'envoi de la phase de poules de la ligue européenne des champions. Cette première journée aura été marquée par les défaites, de surcroit à domicile, du Paris Saint Germain (1-2) devant Manchester United et du Real Madrid (2-3) face à Shakhtar Donetsk.

Paris Saint Germain, la déception des joueurs

La tendance paraît évidente. Les football espagnol et français semblent, en ce moment, en perte de vitesse. Le premier n'a récolté qu'une victoire (FC Barcelone) et un nul (FC Séville) contre deux défaites (Atletico et Real Madrid) tandis que le second n'a récolté juste qu'un nul (Rennes) et deux défaites (Paris Saint Germain et Marseille).

Mardi 20 octobre, Paris Saint Germain accueillait au Parc des princes, dans le groupe H, une équipe de Manchester United qui paraissait plutôt tordue, sans tête ni méthode en premier league. Malgré quelques grandes absences pour diverses raisons, on pensait qu'avec Kylian Mbappé et Neymar Junior le Paris Saint Germain allait tout simplement se balader. C'était d'ailleurs le moment tout indiqué pour prendre la revanche par rapport à l'humiliation subie justement au parc des princes (1-3) il y a de cela deux saisons. Tout le monde ou presque, en France, était confiant car après un départ plutôt raté en ligue 1 pour cause de coronavirus, Paris Saint Germain semblait avoir complètement retrouvé ses marques.

Seulement, au football, aucun match n'est gagné d'avance. Et dès l'entame, les parisiens ont senti le match leur échapper. Ils ont assez rapidement concédé un but avant de remercier dieu suite au penalty raté par Kevin Martial. Mais c'est ce même Kevin Martial qui leur rendra un énorme service en battant son propre gardien de la tête. Seulement, il était écrit que ce serait une triste soirée pour l'équipe vice-championne d'Europe. Car elle prendra le but mortel en fin de match. Ce qui, évidemment, l'oblige à aller gagner cette semaine sur le terrain de Basaksehir.

La chose semble à sa portée mais le champion de France doit désormais se méfier de RB Leipzig et Manchester United pour ce qui concerne l'accession en huitièmes de finale car il n'y a que deux places pour quatre. En perdant trois points à domicile, Paris Saint Germain s'est forcément compliqué la tâche. Signalons que mercredi prochain, le programme prévoit Manchester United-RB Leipzig et Basakséhir-PSG dans ce groupe H. En dehors de ce tremblement de terre de Paris, les autres résultats du mardi 20 octobre ont généralement été conformes aux prévisions. Dans le groupe E, Chelsea FC et FC Séville ont partagé sur le score nul et vierge alors que Rennes et Krasnodar ont eux aussi fait match nul mais sur le score d'un but partout. Dans le groupe F, Lazio de Rome a dominé le Borussia Dortmund (3-1) tandis que Bruges s'est imposé sur le terrain de Zénith Saint Petersbourg (2-1). Enfin, dans le groupe G, le FC Barcelone a facilement battu Ferencvaros (5-1) tandis que la Juventus de Turin s'est imposée sur le terrain du Dynamo Kiev (2-0).

Le Real Madrid se complique la tâche

Dans le groupe A, on attendait le champion d'Europe en titre à savoir le Bayern de Munich et il a répondu présent. Dans un match considéré comme le choc de cette première journée, le Bayern de Munich a plutôt donné la leçon en écrasant l'Atletico Madrid par 4-0. Voilà la première équipe madrilène à se mettre en danger car elle n'aura plus droit à l'erreur en accordant son hospitalité demain aux autrichiens de Salzbourg. Cependant, c'est plutôt l'autre équipe madrilène qui se trouve dans une situation encore plus alarmante. Car battue à domicile par Shakhtar Donetsk (2-3), mercredi dernier, elle joue désormais gros. Inexplicablement, elle était menée (0-3) à la pause à domicile. Elle a tenté la remontada en seconde période mais il était déjà trop tard. Ce qui est étonnant c'est que le Real Madrid semblait totalement remis de ses tâtonnements de début de saison. Mais, contre toute attente, il y a eu cette défaite en championnat, et de surcroit à domicile, contre Cadiz, le promu (0-1).

Une défaite qui est suivie d'une autre, encore à domicile, dans la plus prestigieuse compétition européenne inter clubs. Et là, il y a eu le « classico » de samedi dernier. A l'heure qu'il est le résultat est déjà connu mais une nouvelle défaite pourrait mettre le fauteuil de Zinedine Zidane en grand danger. Mais demain mardi, il y aura le déplacement sur le terrain du Borussia Moenchengladbach où la défaite est interdite. En tout cas c'est le technicien français, Zinedine Zidane, qui doit en ce moment sentir les fourmis dans ses fesses.

Ne va-t-il pas regretter son retour au Real Madrid ? Mais le football est ainsi fait avec des hauts et des bas. C'est maintenant à Zizou de relever le défi. Signalons que mercredi dernier, dans l'autre match de ce groupe B, l'Inter de milan et le Borussia Moenchengladbach ont partagé sur le score de deux buts partout.

Dans le groupe C, un ancien champion de l'épreuve, l'olympique de Marseille, effectuait son retour. Mais, hélas, il a tout simplement laissé passer sa chance en gaspillant pas mal d'opportunités et surtout en concédant un but dans les dernières minutes. Une défaite (0-1) devant Olympiakos le Pirée qui fait très mal. Car la suite ne sera pas du tout aisée avec la réception demain au Vélodrome de Manchester city. Manchester city qui a battu, mercredi dernier, FC Porto par 3 à 1.

Pendant que Shakhtar Donetsk, jubile

Enfin, dans le groupe D, l'Atalanta bergame a frappé fort en s'imposant sur le terrain des danois de Midtjylland par 4 à 0 alors que Liverpool est allé gagner à Amsterdam sur le terrain de l'Ajax par 1 à 0.

Georges Engouma

Voici enfin le programme de la deuxième journée prévue cette semaine.

Mardi 27 octobre 2020

Groupe A:
Locomotiv Moscou-Bayern Munich
Atletico Madrid-Salzbourg

Groupe B:
Borussia Moenchengladbach-Real Madrid
Shakhtar Donetsk-Inter Milan

Groupe C:
FC Porto-Olympiakos le Pirée
Marseille-Manchester city

Groupe D:
Liverpool-Midtjylland
Atalanta Bergame-Ajax Amsterdam

Mercredi 28 octobre 2020

Groupe E:
FC Séville-Rennes
Krasnodar-Chelsea

Groupe F:
Borussia Dortmund-Zenith St Petersbourg
CS Bruges-Lazio Rome

Groupe G:
Juventus Turin-FC Barcelone
Ferencvaros-Dynamo Kiev

Groupe H:
Basaksehir-PSG
Manchester United-RB Leipzig

Football en RDC

ISAAC NGATA VA-T-IL RÉSISTER ?

La vie d'entraîneur n'a jamais été aisée car ce sont les résultats qui conditionnent tout. Certes, le Daring club Motema Pembé (DCMP) a récemment remporté le choc contre Renaissance (2-1) mais les Immaculés sont inquiets. Leur équipe a plutôt mal entamé la saison en cours et notre compatriote Isaac Ngata, comme entraîneur, peut s'en inquiéter.

Isaac Ngata

En football, ce qui compte c'est avant tout la victoire. Quand on gagne, on est en paix et les lendemains apparaissent enchantés. La saison dernière, nouvellement arrivé au Daring, Isaac Ngata a pu, pour la première fois, qualifier son équipe pour la phase de poules de la coupe de la confédération. Un authentique exploit applaudi par les Immaculés et amplifié par la presse. Et comme, par ailleurs, le Daring a tenu tête au grand rival de Kinshasa, Vita-club, Isaac Ngata a été adopté même si quelques-uns dans l'entourage de Vidyé Tshimanga n'ont pas manqué de mettre la tête du technicien congolais à prix. Les « ennemis » ont, en effet, organisé quelques mises en scène pour le discréditer et le pousser à la faute.

Mais il a bénéficié d'un soutien inconditionnel de la part du public et du président Vidyé Tshimanga. Seulement ce dernier, bien que nanti, se trouvait également dans les rouages du pouvoir en sa qualité de conseiller spécial du président de la République. Il reste que Tshimanga est finalement devenu la cible principale dans une guerre interne au Daring avec le ministre Mbayo en charge des sports. Or Vidyé Tshimanga a été écarté du cabinet présidentiel pour avoir ouvertement pris position dans l'affaire Kamerhé. Ce qui a eu pour conséquence de l'affaiblir et même son fauteuil, à la tête du Daring, a subi quelques assauts. Combien de temps va-t-il continuer à résister ? Nul ne le sait. Mais tout dépendra des résultats de son ami, Isaac Ngata sur le terrain.

L'épée de Damoclès suspendue sur la tête du brazzavillois

Comme un malheur ne vient jamais seul, une gaffe administrative a valu au Daring Club Motema Pembé d'être privé de recrutement. Et comme si cela ne suffisait pas, l'équipe a également enregistré des départs. Alors, Isaac Ngata doit faire avec ce qu'il a sous la main. Un handicap énorme dont s'en fichent les supporters. Car, pour eux, l'équipe doit gagner, point barre. Mais dès l'entame du championnat national, il y a eu des contre-performances avec notamment une défaite et un nul avant la prestigieuse victoire face à un grand rival de Renaissance. Hier dimanche, il y a eu une autre grande explication, cette fois contre le Tout Puissant Mazembé de Lubumbashi.

VidiyéTshimanga

Evidemment, à ce jour, le résultat est déjà connu mais au vu de la prestation des « Corbeaux », une semaine plus tôt face à Vita-Club (0-0), le Daring ne pouvait être pointé favori. Mais, quoiqu'il en soit, Isaac Ngata, qui a dit ne pas être prêt à démissionner, a intérêt à opérer des miracles. Car quand on n'a pas l'effectif que l'on souhaite, on ne peut que s'accrocher aux miracles. Il est condamné à faire des résultats avec ce qu'il a sous la main.

Mais, surtout, il ne doit pas perdre devant Vita-club de Florent Ibengé. Il caressait pourtant l'espoir de rendre à Florent sa politesse par rapport aux antécédents en France. Mais avec ce qui vient de se passer, cela semble devenir une montagne. Seulement, Isaac Ngata n'est pas pour autant un défaitiste. C'est un homme de défis et celui-là aussi il entend le relever. La victoire sur Renaissance laisse penser qu'il peut s'en sortir mais à condition de continuer à être soutenu par Vidyé Tshimanga qui l'a fait venir au Daring. C'est à croire que, désormais, Isaac Ngata se trouve entre le marteau et l'enclume. A lui de faire preuve d'intelligence et de compétence pour s'en sortir. Une épreuve qui semble convenir à ses ambitions. Seulement, au moment où nous mettions sous presse, on a appris la démission de Vidiyé Tshimanga de la tête du Daring Club Motéma Pembé. Ce qui, évidemment, complique davantage la situation d'Isaac Ngata qui n'a plus qu'à compter sur le respect des termes de son contrat. Mais cela dépendra surtout des résultats de son équipe sur le terrain. Il reste que cette démission de VidiyéTshimanga a tout l'air d'une trahison car c'est bien lui, Vidiyé Tsimanga, qui est à l'origine de la situation qui vaut au DCMP d'être interdit de recrutement. Il a eu la maladresse de diviser les salaires des joueurs par deux en temps de confinement. Alors la CAF a frappé sur la table.

Nathan Tsongou

Réflexion

POURQUOI NE PAS NOUS INTERROGER ?

Il n'y a pas de doute. Le sport congolais va mal en ce moment. Car il ne gagne plus. Ce qui a tendance à pousser tout le monde ou presque dans l'indifférence ou tout simplement dans la résignation. En plus, avec la crise sanitaire, la situation est visiblement en train de s'empirer. Du sport, on ne parle plus qu'en termes de : « votre histoire-là ». L'histoire de qui ? On dirait que tout le monde en a marre. Sauf, peut-être, ceux qui y trouvent leur compte à travers l'enrichissement illicite. En réalité, à bien y voir, le sport congolais porte en lui les germes de sa propre destruction. Autrement, comment expliquer ce qui s'est passé aux jeux africains du cinquantenaire en 2015 ? Et pourquoi Rabat 2019 a été une catastrophe aussi colossale ?

Pourquoi ce sport semble irrémédiablement condamné à des résultats en dents de scie ? Il y a eu pourtant de tas de journées de réflexion organisées autour de la question. On ne peut donc pas dire que le diagnostic n'est pas connu. Autant de compétences mises à contribution et la solution tarde à être trouvée. C'est dire que le problème du sport congolais se situe plutôt dans l'homme. L'homme constitue le frein, le vrai, dans la mesure où les résultats des différentes concertations sommeillent dans des tiroirs de somptueux bureaux. Le fossé reste énorme entre ce qui se dit et ce qui se fait concrètement sur le terrain.

Mais les discours, eux, sont généralement impressionnants. Voyez-vous, en football considéré comme sport-roi, il y a eu pas mal de lauriers cueillis au lendemain de l'indépendance. Etait-ce un hasard ou le fruit d'un travail ? On est allé jusqu'à gagner la médaille d'or à l'échelle continentale (1965), la coupe d'Afrique des nations (1972), la coupe d'Afrique des clubs (1974) et même à avoir, à travers Paul Moukila « Sayal », le meilleur footballeur du continent. En handball dames, le Congo a conquis quatre titres continentaux d'affilée s'offrant définitivement le challenge Président Marien Ngouabi. L'Etoile du Congo dames, elle aussi, est montée sur le toit de l'Afrique et Anne Solange Koulenka a été plébiscitée meilleure handballeuse du continent. Pourquoi donc, brusquement, il n'y a plus rien ? Le pire, aujourd'hui, c'est que la nuit s'étend et s'éternise sur le Congo.

Et ceci, à un moment où le gouvernement a fait l'effort de doter la jeunesse des infrastructures sportives ultra-modernes pour la pratique saine du sport. Même l'initiative privée, désormais, est tombée en panne. C'est donc au gouvernement de se débrouiller avec « son affaire », le sport, du coup, les stades ont été désertés au profit des images venues d'ailleurs. Le sport national, plus personne ne l'aime vraiment. Le patriotisme ne règne plus qu'en politique. Est-ce là un hasard ? Mais c'est la nouvelle passion des congolais qui ont là le gain facile. Et pourtant, rien n'est pour autant perdu car à tout moment les sportifs, les vrais, peuvent se donner la main pour penser ensemble sur un même thème.

Car par les temps qui courent la solution, la vraie, réside dans le travail. Un travail méthodiquement organisé et réalisé avec rigueur, générosité et sans arrière-pensée. Toutes les armes et munitions (textes et structures) sont là. Il ne manque plus que la mise en pratique dans le strict respect de l'éthique et du civisme. Ce qui, de nos jours, paraît comme un rêve impossible. Seulement, avant d'en arriver au déblocage de la situation, il y a sûrement lieu de s'interroger sur tout. Le sport, en réalité, est une affaire de volonté des congolais de le bâtir. Mais, il y a trop de négligence et de laisser-aller.

Georges Engouma